

Relations

PIE XII

PIE XII, PAPE Luigi d'APOLLONIA

PIE XII ET L'ÉGLISE DU SILENCE Joseph LEDIT

PIE XII, L'ARTISAN
DE L'ANNÉE SAINTE Georges ROBITAILLE

A l'enseigne du Théâtre national populaire Georges-Henri d'Auteuil
Du gaz, ou du désintéressement en politique Maurice Lamarche
La déclaration canadienne des droits de l'homme Richard Arès
Le financement de l'enseignement secondaire aux Pays-Bas . . Mgr Frans Op de Coul

PROFESSIONNELS et HOMMES D'AFFAIRES

Économisez 50%

sur le coût de votre assurance-vie
pendant les dix premières années

- Valeurs de rachat dès la 3^e année
- Montant minimum : \$10,000

VOYEZ VOTRE REPRÉSENTANT RÉGIONAL

LUCIEN LADOUCEUR, gérant
Division Montréal 7
1555 est, rue Jean-Talon, MONTRÉAL
R.A. 9-1805

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

Compagnie-mutuelle
Assurances-Vie et Rentes Viagères
41 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal - VI. 5-3291

L'épargne

Solution à plusieurs problèmes

- INDIVIDUELS • FAMILIAUX • SOCIAUX
- NATIONAUX

C'est l'épargne qui vous permet de payer le premier versement sur votre maison, l'hypothèque ou l'instruction des enfants.

C'est l'épargne qui vous assure une pension supplémentaire.

Sans obligation de votre part un de nos représentants vous fournira tous les renseignements nécessaires.

DEVENEZ MEMBRE DE :

L'ENTRAIDE IMMOBILIÈRE LAURENTIENNE

1344 est, rue Sherbrooke — MONTRÉAL
LA. 1-3698

SOMMAIRE

Novembre 1958

Éditoriaux 281
Une grande joie. — Le syndicalisme et la reconnaissance de la Chine rouge. — La mort de Pie XII et Radio-Canada.

Articles
PIE XII, PAPE. Luigi d'Apollonia 282
PIE XII ET L'ÉGLISE DU SILENCE. Joseph Ledit 285
PIE XII, L'ARTISAN DE L'ANNÉE
SAINTÉ Georges Robitaille 288
LA DÉCLARATION CANADIENNE DES DROITS
DE L'HOMME Richard Arès 291

Au service du français: Prononçons bien
le son « i » J. d'Anjou 293

Au fil du mois 294

Dernières directives de Pie XII concernant la morale médicale. Lucidité et paix à la C. T. C. C. — Le congrès des commissaires d'écoles. — Fidélité française et prix Champlain. Le ciné-club à CBFT. — Camillien Houde.

Articles
A L'ENSEIGNE DU THÉÂTRE
POPULAIRE Georges-Henri d'Auteuil 297
LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE AUX PAYS-BAS Mgr Frans Op de Coul 299
DU GAZ, OU DU DÉSINTÉRESSEMENT
EN POLITIQUE. Maurice Lamarche 300
« RELATIONS » DEVIENT MEMBRE DE
L'A. B. C. Albert Plante 302
Les livres 302
Avec ou sans commentaires: l'Église de Chine
dans l'épreuve. 306
Notes bibliographiques 307
Le pape nous parle 308

Relations

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus.

Directeur : Richard ARÈS.

Rédacteurs : Luigi D'APOLLONIA (Vie religieuse et Politique internationale), Jacques COUSINEAU (Vie ouvrière), Joseph-H. LEDIT (Communisme international).

Collaborateurs : Joseph D'ANJOU, Joseph P.-ARCHAMBAULT, Marcel MARCOTTE.

Secrétaire de la rédaction : Georges ROBITAILLE.

Administrateur : Albert PLANTE.

Rédaction et administration : 8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal-11.

Publicité : Jacques SÉGUIN, du Service de Publications Seg, Limitée: Montréal, 4234a, rue de La Roche, LA. 6-6638; Toronto, H 6, Norris Crescent, CL. 9-9742.



Relations est une publication des Éditions Bellarmin, 8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal-11. Téléphone: DUpont 7-2541. Prix de l'abonnement: Canada: \$4 par année. Hors du Canada: \$5. Le numéro: \$0.35. Relations est membre de l'Audit Bureau of Circulations. Ses articles sont répertoriés dans le Canadian Index, publication de l'Association canadienne des Bibliothèques.

Editoriaux

Une grande joie

AU MOMENT où nous allons sous presse, le conclave ne s'est pas encore réuni. L'élection sera-t-elle prompte comme celle du 2 mars 1939 qui choisissait Pie XII dès le premier jour? Verra-t-on, pour la première fois depuis Adrien VI, un pape non italien? Quel nom prendra-t-il? Nous ne le savons pas.

Ce dont nous sommes certain, c'est que lorsque montera la *sfumata bianca* — la fumée blanche — une foule immense et impatiente se sera massée sur la place Saint-Pierre, hommes de toutes classes, de toutes langues, de toutes races, de toutes nations, fragment symbolique de l'Église universelle et romaine.

Peu après, le doyen des cardinaux-diacres aura prononcé du haut de la *loggia* de Saint-Pierre, la formule consacrée: « Je vous annonce une grande joie: nous avons un Souverain Pontife... »; et cette parole amplifiée par les haut-parleurs pour la foule rassemblée, et reprise, à l'instant même, par les techniques modernes de diffusion, aura porté au monde entier en attente l'écho glorieux de l'annonce des anges, la nuit de Noël.

Tous les hommes de bonne volonté auront trouvé en leur cœur un motif pour s'associer à la joie des catholiques. Pour nous, cependant, quel que soit le nom qu'aura choisi le nouvel élu — Pie, Benoît, Grégoire, Léon, Clément,... — qu'il soit ou non italien, qu'il vienne de l'Europe ou de l'Amérique, du Proche-Orient ou de l'Asie, il sera le successeur de Pierre sur la chaire de Rome, et le vicaire de Jésus-Christ sur terre, à la charge de qui aura été confié, à ce moment de l'histoire, le trésor vivant de la révélation.

Les souverains de ce monde, qui savent le nom et le rang des princes héritiers, s'inquiètent de la destinée de leur trône. Le Pape, qui laisse à d'autres de désigner son successeur et ne possède pas d'armée pour l'imposer, qui ne saura même jamais son nom, est cependant le seul qui soit assuré de la pérennité de son royaume. L'Église continue.

A l'hommage qui monte de toutes les nations de la chrétienté, qu'il nous soit permis, prosterné en esprit aux pieds de notre nouveau Père, de joindre filialement

nos sentiments de respect, de soumission et d'amour: nous avons reçu l'annonce d'une grande joie.

Le syndicalisme et la reconnaissance de la Chine Rouge

LE CONGRÈS DU TRAVAIL du Canada exerce des pressions auprès du gouvernement canadien pour que celui-ci reconnaisse le gouvernement communiste de Pékin. De la part des *syndicats ouvriers*, cette ligne de conduite nous paraît un flagrant illogisme. Voici pourquoi.

A la fin d'avril 1956, la C. I. C. R. C. (Commission internationale contre le régime concentrationnaire), une organisation non gouvernementale qui jouit du statut consultatif B auprès du Conseil économique et social de l'O. N. U., publiait un rapport sur la détention et le travail forcé en Chine. La commission spéciale d'enquête comprenait des membres de six pays, savoir: la Belgique, le Danemark, la Norvège, l'Espagne, l'Allemagne, la France, et cinq personnalités du monde syndical asiatique, désignées par la Confédération internationale des syndicats libres. Le Congrès du Travail est affilié à cette confédération.

Quand la C. I. C. R. C. voulut, quelques années plus tôt, vérifier les accusations portées contre l'Espagne, la Grèce et la Tunisie, elle put le faire, parfois, il est vrai, après de pénibles débats. L'U. R. S. S., elle, refusa catégoriquement toute enquête, tandis que Chou En-lai ne prit même pas la peine de répondre à la lettre qui sollicitait son autorisation. Le rapport de la C. I. C. R. C. sur le régime concentrationnaire en Chine a donc été rédigé sur la foi de témoignages oraux.

Les conclusions, qui remplissent un cahier de treize pages, reconnaissent les trois faits suivants: premièrement, la *législation pénale* de la Chine rouge « livre le citoyen à l'arbitraire du gouvernement »; deuxièmement, le *travail forcé* apparaît comme l'instrument pénal *universellement* appliqué dans un but de coercition politique, et le travail des bagnards « constitue une part

appréciable de l'économie nationale »; troisièmement, la *réforme de la pensée*, de pair avec la réforme par le travail, « est une des caractéristiques les plus marquantes... du système de répression politique en Chine continentale ». Ce système est dû non à l'initiative individuelle d'un fonctionnaire ou d'un dirigeant, mais fait partie « d'un système éducatif répressif et punitif, organisé et appliqué sur l'ensemble du territoire de la Chine communiste ». Bref, le rapport reconnaît « l'existence et l'importance des camps de travail forcé dans la Chine populaire, et dénonce à l'opinion mondiale ses pratiques persécutrices et inhumaines ».

En vertu du principe de la solidarité ouvrière, le Congrès du Travail du Canada devrait faire connaître ces documents, et élever sa voix puissante contre ces gouvernements qui nient les droits de la personne ouvrière: droit de s'associer, droit de choisir librement son travail, droit à un juste salaire. En tout premier lieu, il devrait se faire un point d'honneur, en tant que centrale syndicale, de dénoncer ces régimes dont l'économie est, en grande partie, fondée — n'ayons pas peur du mot exact — sur le travail d'esclaves à la merci de leurs maîtres. Il vaut mieux laisser à des firmes commerciales, à certaines banques comme la Banque Royale du Canada, à des journaux comme le *Financial Post* le rôle ambigu de favoriser la reconnaissance diplomatique de la Chine rouge, puisqu'ils tiennent à y voir *a golden opportunity*, une affaire d'or. La grande tradition du syndicalisme est ailleurs: défendre les libertés politiques, sociales et ouvrières, le droit de chaque être humain à être traité comme une personne, et non comme une chose.

Pourquoi le Congrès du Travail du Canada se désolidarise-t-il du mouvement syndical des États-Unis, avec qui il a tant de liens, pour imiter les lointaines *trade-unions* britanniques? Ne devrait-il pas s'inspirer de la sagesse de la C. T. C. C. qui, guidée par ses principes, a su mettre dans son comportement plus de logique sociale, de solidarité ouvrière et de fidélité syndicale?

La mort de Pie XII et Radio-Canada

LE MERCREDI 8 octobre, à 10 h. 52 du soir (c'était le jeudi 9 octobre, 3 h. 52 du matin à Rome), Pie XII mourait à Castel Gandolfo, à 18 milles de la Ville éternelle. Dès 11 h., le Canada tout entier en était informé, grâce à la merveille des techniques modernes de diffusion. Radio-Canada donna aussitôt la nouvelle, puis, entrant dans la douleur de tous, suspendit ses programmes pour ne présenter que des expressions de deuil. A partir de ce moment, cette nuit-là même, travaillant en équipe, de jour et de nuit, avec des collaborations empressées de l'extérieur, Radio-Canada prépara un long programme (radio et télévision) dédié à la mémoire de Pie XII. Par la suite, au programme *Lectures de chevet*, aux nouvelles et aux commentaires, aux rubriques hebdomadaires même de *Vie économique* et de *Vie ouvrière*, aux *Actualités* et au *Carrefour* de la télévision, supprimant des émissions de caractère léger, consacrant des émissions régulières à l'œuvre et aux écrits de Pie XII, donnant des émissions particulières de musique religieuse, de films religieux, de reportages directs comme celui de la cérémonie grandiose des obsèques du pape, Radio-Canada, par le nombre et la qualité de ses émissions, fit magnifiquement les choses. *Miranda prorsus* (*Vraiment admirables*), tel est le titre d'une encyclique de Pie XII sur les moyens modernes de diffusion. Les services de Radio-Canada méritèrent et justifèrent cet éloge du Saint Père.

Nous voudrions aussi féliciter les autres postes anglais et français de la région de Montréal, les agences de presse, les grands journaux quotidiens et hebdomadaires. De la part des journaux anglais, dirigés par des hommes qui ne sont pas de notre foi, et tout particulièrement de la part de la *Gazette* de Montréal, ce fut un touchant témoignage à la très grande figure de notre temps qui avait toujours voulu dire « la vérité dans la charité ».

PIE XII, PAPE

Luigi d'APOLLONIA, S. J.

A L'AUBE DU JEUDI, 9 octobre, Pie XII mourait dans le baiser du Seigneur. Ayant aimé les siens jusqu'à la fin, n'ayant jamais interrompu l'exercice direct du gouvernement universel de l'Église, il demandait, jusque dans le délire de sa maladie, pourquoi les audiences avaient été suspendues: Père, il appelait ses enfants à son chevet; Pasteur, il rassemblait ses brebis, à la fin d'une longue journée...

N'en doutons pas: Pie XII fut un très grand pape. Il alliait à des dons remarquables d'intelligence, de sympathie, de culture, de sens pratique, une sainteté personnelle où souffrait, consolait, rayonnait, à une profondeur insondable à l'affection humaine, un Amour qui n'est pas de ce monde, et une Présence dont il était humblement le vicaire parmi les hommes. Autour de son lit de mort, les prélats du Saint-Siège entonnèrent,

comme malgré eux, le *Magnificat*, brisant ainsi avec les traditions qu'ils étaient là pour maintenir; et déjà, comme au lendemain de la mort de saint Pie X, la voix populaire proclame Pie XII bienheureux, rapportant de lui des choses merveilleuses.

Son activité fut étonnante. Aucun pape n'aura été aussi accessible, n'aura laissé tant d'écrits sur tant de sujets, n'aura prononcé tant de discours dans tant de langues. Au temps déjà où il était secrétaire d'État, Pie XI l'avait appelé « l'orateur de la Pentecôte ». De sorte qu'il faudra de longues années encore avant de faire l'inventaire complet et ordonné des richesses de son pontificat. Lui-même l'a dit, à mots couverts, dans un testament empreint d'humilité:

Je n'ai même pas besoin de laisser un testament spirituel, comme tant de prélats vigilants ont coutume de faire, suivant un usage louable, puisque le nombre considérable d'actes et de discours que j'ai faits ou prononcés pour des raisons d'office, suffiront à éclairer celui qui, par aventure, voudrait connaître ma pensée sur différentes questions religieuses et morales.

Si féconde, toutefois, que fut l'action de son long pontificat, et si riche son enseignement, ce qui frappe, — cet article voudrait le souligner, — c'est une continuité manifeste avec l'action et l'enseignement des papes qui furent ses prédécesseurs. Qu'il s'agisse des valeurs surnaturelles du royaume de Dieu ou des valeurs suprêmes de la civilisation temporelle, il y a fidélité à une même pensée, épanouissement d'une même tradition, sous le souffle et l'assistance de l'Esprit. Il ne saurait en être autrement. *Nihil innovetur nisi quod traditum est*, disait déjà saint Étienne I^{er}. Le Suprême Pontife est ce Maître de la Maison qui tire de son trésor *nova et vetera*, du neuf et du vieux.

VALEURS DU ROYAUME DE DIEU

Le 28 octobre 1939, les *Acta Apostolicae Sedis*, en un fascicule de 181 pages, publiaient le texte latin, suivi de la traduction intégrale en langues italienne, française, espagnole, anglaise et allemande de la première encyclique de Pie XII, *Summi Pontificatus*. C'était là une nouveauté: jamais encyclique n'avait connu mode de promulgation aussi universel. Cette encyclique, cependant, portait la date de la fête du Christ-Roi, introduite dans la liturgie par Pie XI comme un élargissement du geste de Léon XIII qui, quarante ans auparavant, avait consacré le genre humain au Sacré Cœur. Pie XII, qui donnera la grande encyclique *Haurietis aquas* (15 mai 1956) sur le Sacré Cœur, en est parfaitement conscient.

Comment pourrions-Nous ne pas saisir avec joie cette occasion du culte au *Roi des rois et Seigneur des seigneurs* comme la prière d'Introït de Notre pontificat, dans l'esprit de Notre inoubliable prédécesseur et en fidèle réalisation de ses intentions? Comment n'en ferions-Nous pas l'alpha et l'oméga de Notre volonté et de Notre espérance, de Notre enseignement et de Notre activité, de Notre patience et de Nos souffrances, toutes consacrées à la diffusion du Règne du Christ?

Cette prière d'Introït terminée, Pie XII énonce quelle est la tâche du suprême pontificat: « Rendre, avec une apostolique fermeté, témoignage à la vérité. » Cette vérité, entièrement contenue dans la tradition et close avec la mort du dernier apôtre, est une vérité à la fois immuable et vivante. Depuis que le Verbe a parlé par la voix des prophètes et des écrivains de l'ancienne Loi et par celle des apôtres et des évangélistes de la Loi nouvelle, il y a la parole qui garde, explique, définit cette Parole par le magistère ordinaire et extraordinaire de l'Église.

Deux encycliques surtout ont eu pour objet la fidélité des chrétiens dans l'approfondissement du dépôt révélé: *Divino afflante Spiritu* (30 septembre 1943) sur les études bibliques, et *Humani generis* (12 août 1950) sur certaines tendances doctrinales.

Si Pie XII indique, dans *Divino afflante Spiritu*, les conditions d'un nouveau progrès: recours aux textes originaux, études des langues bibliques, critique textuelle, exégèse fondée surtout sur le sens littéral et ordonnée vers la théologie, attention donnée à la personnalité des auteurs sacrés et surtout aux genres littéraires employés par « les écrivains des temps éloignés », il prend soin également de rappeler la tradition immédiate, puisqu'il donne cette encyclique en l'année même du cinquantenaire de la lettre *Providentissimus Deus* (18 nov. 1893) de Léon XIII, et retrace, dans une première partie historique, l'œuvre de ses prédécesseurs.

L'encyclique *Humani generis* a voulu mettre en garde théologiens, philosophes et savants contre des déviations nullement imaginaires.

De même qu'il y eut autrefois des gens pour demander si l'apologétique traditionnelle de l'Église ne constituait pas plutôt un obstacle qu'une aide pour gagner les âmes au Christ, il n'en manque pas non plus aujourd'hui pour aller jusqu'à demander sérieusement si la théologie et la méthode qu'elle emploie, telles qu'elles se pratiquent dans les classes avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique, ne doivent pas être non seulement perfectionnées, mais encore complètement réformées pour que le règne du Christ soit plus efficacement propagé dans le monde entier parmi les hommes de quelque culture ou de quelque opinion religieuse que ce soit.

Il s'agissait moins d'une doctrine cohérente comme au temps du modernisme que de tendances « iréniques » et de dispositions d'esprit qui « par manie de nouveauté et par un propos mal réglé d'apostolat », mettaient en cause.

ce qui en fait est fondé sur les lois mêmes et les principes posés par le Christ et sur les institutions établies par lui, ou bien constitue la défense et le soutien de l'intégrité de la foi et ne saurait, en disparaissant, qu'assurer l'union dans la ruine.

Pie XII condamne des issues, balise la voie, reconduit sur la route royale de la tradition. *Humani generis* renvoie, en somme, aux enseignements d'*Aeterni Patris* de Léon XIII, de *Studiorum ducem* de Pie XI, et répète l'*Ite ad Thomam* de Pie X.

Quant aux grandes encycliques missionnaires *Evangeliî praecones* (2 juin 1951) et *Fidei donum* (21 avril

1957), il est manifeste qu'elles mûrissent les principes et les consignes de *Maximum illud* (30 novembre 1919) de Benoît XV, et de *Rerum Ecclesiae* (28 février 1926) de Pie XI. D'ailleurs, Pie XII annonçait dans son encyclique inaugurale qu'il allait répéter un geste de Pie XI:

Ceux qui entrent dans cette Église, quelle que soit leur origine ou leur langue, doivent savoir qu'ils ont un droit égal dans la maison du Seigneur, où règnent la loi et la paix du Christ. C'est en conformité avec ces règles d'égalité que l'Église consacre ses soins à former un clergé indigène à la hauteur de sa tâche, et à augmenter graduellement les rangs des évêques indigènes. Et pour donner à Nos intentions une expression extérieure, Nous avons choisi la fête prochaine du Christ-Roi pour élever à la dignité épiscopale, sur le tombeau du Prince des Apôtres, douze représentants des peuples ou groupes de peuples les plus divers.

Peu après, le 8 décembre 1939, un décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande autorisait certaines cérémonies en l'honneur de Confucius et des ancêtres, et supprimait le serment sur les rites chinois. C'est encore Pie XII qui, par la constitution apostolique *Quotidie Nos* (11 avril 1946), établissait la hiérarchie épiscopale en Chine, et qui donnait, plus tard, leurs premiers cardinaux à la Chine et à l'Inde. A la hâte, il remplissait la promesse de *Summi Pontificatus*: c'est que le sol avait été préparé par Benoît XV et Pie XI.

Un jour et une heure exacts fixent le moment suprême du magistère de Pie XII. La grande encyclique *Mystici Corporis* (29 juin 1943), qui marque une date dans l'ecclésiologie et l'histoire de la vie spirituelle, contenait des pages très denses sur le rôle de Marie, mère non seulement du Christ historique mais du Christ mystique. Après avoir résumé les grandes thèses de la théologie mariale, Pie XII terminait par cette imploration:

Nous supplions donc la très sainte Mère de tous les membres du Christ, au Cœur immaculé de laquelle nous avons consacré avec confiance tous les hommes et *qui maintenant au ciel resplendit dans la gloire de son corps et de son âme* et règne avec son Fils.

Ce fut un tressaillement dans le monde chrétien, car c'était sa foi dans « la dormition de la Vierge » que confirmait explicitement la voix de Pierre. Cette voix infaillible était, cependant, celle du magistère ordinaire. Les chrétiens appelaient une définition plus solennelle encore: celle du magistère extraordinaire. Elle leur fut donnée, le 1^{er} novembre de l'an de grâce 1950, quand, devant une foule immense massée sur la place Saint-Pierre, Pie XII proclama, déclara et définit

pour l'honneur de son Fils, Roi immortel des siècles et Vainqueur de la mort et du péché... que c'est un dogme divinement révélé que Marie, l'immaculée Mère de Dieu toujours Vierge, à la fin du cours de sa vie terrestre, a été élevée en âme et en corps à la gloire céleste.

Cet enseignement infaillible et irréfutable de Pie XII sur l'Assomption n'est que l'épanouissement du dogme de l'Immaculée-Conception, défini par Pie IX. Mieux encore, cette matinée du 1^{er} novembre 1950 décrite par Pie XII comme « lumineuse, d'une

insolite et mystérieuse beauté » saluait, par-delà les siècles, la nuit bénie de l'an 453 où, à Éphèse, les chrétiens dansèrent de joie dans les rues et, allumant des torches, firent cortège aux Pères du Concile qui venaient de proclamer Marie, Mère de Dieu.

VALEURS DE CIVILISATION

A ce magistère ordinaire et extraordinaire de l'Église rompant pour ses enfants le pain de la vérité surnaturelle, il convient de rattacher ces messages, surtout de Noël, qui sont l'insertion dans l'histoire des vérités de l'Évangile, et l'épanchement de la charité de l'Église sur les besoins temporels des hommes.

Parmi tous les besoins de notre temps, le plus grand sans conteste est celui de la paix. Sans conteste aussi, la paix fut la grande préoccupation de Pie XII. Il la portait dans son nom prédestiné: Pacelli — *Pax coeli*; il la grava dans ses armoiries « d'azur à colombe d'argent, tenant au bec à senestre un rameau d'olivier... l'arc-en-ciel en chef »; il en fit sa devise: *Opus iustitiae pax*: la paix est l'œuvre de la justice.

A peine monté sur le trône de Pierre, Pie XII multiplie appels et démarches en faveur de la paix. A un monde penché sur l'abîme, il lance un grand cri (29 août 1939): « Rien n'est perdu avec la paix. Tout peut l'être dans la guerre. » En vain. Les jeux sont faits. La folie des hommes choisit la guerre. Mais ce cri, il s'épuisera maintenant à l'épeler et à l'expliquer: durant la guerre, par-dessus le fracas des armes; après la guerre, par-dessus le bruit des querelles. Chaque Noël, sa voix descend comme une rosée du ciel sur la fièvre des hommes. Elle explique les conditions d'une paix juste, les victoires de l'esprit évangélique, les présupposés essentiels de l'ordre international, les « bornes milliaires » du chemin de la paix, les principes d'une vraie paix, la vraie volonté chrétienne de paix, la coexistence dans la vérité, le vrai et le faux réalisme, l'optimisme chrétien. Elle insiste sur l'unité juridique de la communauté des nations qu'elle appelle la famille humaine, sur l'organisation d'institutions internationales, sur l'équitable répartition des richesses économiques, sur le droit d'immigration, sur les droits culturels des minorités; et toujours elle remonte à la source de tout ordre: à la volonté créatrice et ordonnatrice de Dieu, répétant de mille manières que

la dignité de l'homme est la dignité de l'image de Dieu; celle de l'État, la dignité de la communauté morale voulue par Dieu; celle de l'autorité politique, la dignité de sa participation à l'autorité de Dieu. (Noël 1944.)

Aucun pape n'aura autant que Pie XII parlé de paix, de ce qu'elle est et de ce qu'elle n'est pas. Sortant comme un ressuscité des ombres de la mort où l'avait conduit une très grave maladie en décembre 1954, et embrassant d'un regard d'ensemble son pontificat, il pouvait dire en vérité:

Il Nous semble que la divine Providence ait le dessein de Nous confier la mission particulière de contribuer à recon-

duire l'humanité, par une action patiente et presque épuisante, sur les sentiers de la paix...

Un fleuve de paix sur le monde. C'est là le vœu que Nous avons le plus longtemps nourri en Notre âme, pour lequel Nous avons prié avec le plus de ferveur et auquel Nous Nous sommes consacré depuis le jour où il plut à la divine Bonté de confier à Notre humble personne la haute et redoutable charge de Père commun des peuples.

Mais ces conseils de Pie XII, ces prédécesseurs aussi les avaient donnés; ces appels, ils les avaient aussi multipliés; ces solutions constructives, ils les avaient au moins ébauchées. Saint Pie X n'a-t-il pas plaidé, jusqu'au dernier jour de sa vie et de toute l'énergie de sa voix paternelle, la cause de la paix? Benoît XV ne fut-il pas le pape douloureux dont les belligérants repoussèrent les propositions de paix (1^{er} août 1917) et la médiation diplomatique? Pie XI, le jour même de son avènement pontifical, n'a-t-il pas formulé des vœux pour Rome et pour l'Italie, mais aussi *pour toutes les nations et tous les peuples, en vue d'une pacification universelle*? Sa devise n'était-elle pas: la paix du Christ dans le règne du Christ? Et n'offrait-il pas *de tout cœur* sa vie

pour le salut et la paix du monde: soit que le Seigneur de la vie et de la mort voulût mettre un terme à l'incalculable don d'une vie déjà longue, soit qu'Il voulût prolonger encore la journée de labeur de l'Ouvrier affligé et fatigué?

Nul doute, cependant, que l'œuvre de paix de Pie XII dépasse celle de ses prédécesseurs, et par la hauteur et l'ampleur des exposés, et par la précision des directives, et par l'accent des exhortations, et par les appels à la prière. Mais elle prolonge un travail déjà commencé: celui de donner un véritable ordre international à un monde à peine sorti de son âge féodal et où le droit et la politique parlent encore les langues confondues de Babel. Cependant, une nouvelle civilisation se dessine au milieu des craintes et des angoisses de notre temps. Un jour, elle fera éclater les nationalismes étroits et ces souverainetés d'État, sources de conflits et de guerres. Fille du Créateur,

fondée sur l'ordre même des choses, elle ne sera restreinte ni à un pays, ni à une race, ni à un bloc de nations, mais embrassera tous les peuples de la terre dans l'unité diverse d'une même famille. A l'élaboration de cette catholicité temporelle et humaine, Pie XII a apporté les levains de la catholicité surnaturelle et divine de l'Église, Corps mystique du Christ. Quand surgira cette véritable société internationale, le monde se rendra compte combien le pape que nous pleurons aujourd'hui fut grand. L'histoire l'appelle déjà le pape de l'ordre international, et lui-même n'a voulu pour tout monument sur sa tombe que l'épithète: Père de la Paix.

*

Nous n'avons rien dit de son action pastorale et liturgique; rien dit de ses discours sur les sciences, les arts et les professions; rien dit de son enseignement social et familial; rien dit de l'action catholique et des instituts laïques; rien dit de ses œuvres pour les sans-patrie et les sans-toit... Mais comment clore ces lignes sans ajouter un mot sur la papauté elle-même?

Ce qui la rend intelligible et infiniment douce aux cœurs catholiques, ce n'est pas le prestige intellectuel d'un homme, sa culture ou son don de commandement. Ce n'est même pas, osons le dire, la nécessité d'un magistère qui rassemble les disciples du Seigneur dans l'unité de la foi. Pour valables et exactes qu'elles soient, ces vues ne sauraient rendre compte de notre attachement passionné au pape où ne joue nulle contrainte légale ou politique. Ce qui l'explique, c'est Jésus-Christ et son amour pour les hommes qu'Il a rachetés. Le pape est sur terre, nous le savons, le vicaire de Jésus-Christ, de l'Amour plus fort que le temps et la mort: Qui vous écoute, m'écoute. Il continue ici-bas le mystère du Christ, Sauveur du monde.

HORIZON INTERNATIONAL

PIE XII ET L'ÉGLISE DU SILENCE

Joseph LEDIT, S. J.

PARLANT directement aux catholiques allemands, réunis à Berlin le 17 août 1958 pour leur *Katholikentag* ou congrès annuel, Pie XII s'adressa en même temps aux millions qui l'écoutèrent des deux côtés de la frontière qui sépare le monde libre de l'empire rouge, car les postes émetteurs d'Allemagne et d'Autriche furent synchronisés, pour cette occasion, avec *Radio-Vatican*. « Berlin, dit-il, est le symbole d'un peuple divisé; malgré cette déchirure, les chrétiens sentent qu'une chose les unit les uns aux autres par delà toutes les frontières: l'unité de la foi. » Même les incroyants, les athées se rendent compte qu'on prie et

qu'on souffre pour eux. « C'est pourquoi votre congrès, continua le Pape, fut une vraie coexistence dans la vérité et la grâce. »

Cette présence du Pape dans tous les journaux du monde, sur tous les écrans, sur toutes les ondes, sauf où l'incompréhension communiste l'écarta pour d'autres nouvelles, comme si les peuples n'avaient le droit de savoir que ce que leurs oppresseurs veulent bien leur communiquer, montra que le Pape coexistait avec tous, dans la paix et dans la vérité. Quant à ceux qui inventèrent le terme de coexistence pacifique, ils prouvèrent uniquement qu'ils

n'étaient pas capables de coexister, eux, avec des valeurs vraiment humaines et désintéressées.

Jusqu'à sa mort, Pie XII fut meurtri par les barbelés qu'on tendit entre lui et les quatre-vingt millions de catholiques qui lui sont héroïquement fidèles. Le dernier acte solennel de son pontificat fut l'encyclique du 29 juin 1958 sur l'Église de Chine. Elle ne parut que le 8 septembre, un mois avant sa mort, car il avait tenu à ce qu'elle parvienne d'abord aux enfants auxquels elle était destinée, avant qu'elle ne soit disséquée par les bourreaux.

Il avait tant espéré que la Chine aurait enfin des jours radieux. Il aimait sa civilisation millénaire; il trouva des paroles délicieuses pour confier cette joie intime au premier ambassadeur que la République chinoise lui envoya, en 1947. Le 18 février 1946, tout de suite après la guerre, au cours de ce consistoire de Pentecôte où l'Esprit toujours nouveau descendit sur l'Église en trombe œcuménique, il avait élevé un chinois, Thomas Tien, à la dignité cardinalice. Quatre mois plus tard, le 6 juillet, il établit des rapports diplomatiques avec la République chinoise, et ce grand pays eut la délicatesse de lui envoyer, comme premier chef de légation, un catholique chinois. Cette marque de courtoisie alla droit au cœur du Pontife. Il était tellement plein d'égards envers autrui que la moindre gentillesse lui causait, à lui, la joie de la surprise. Le 24 novembre de cette même année 1946, il plaça sur les autels 29 chinois, tués pour la foi catholique lors de la persécution des Boxers; 56 autres devaient suivre en 1955. Il faut lire cette épopée dans la lettre *Scisso ex Corde Jesu*, du 17 avril 1955. Le 11 avril 1948, un peu plus de deux ans avant l'effondrement de la Chine libre, il créa de toutes pièces cette magnifique hiérarchie chinoise, avec 70 provinces ecclésiastiques et 88 diocèses; d'autres diocèses devaient naître les deux années suivantes. Le Pontife pouvait alors s'écrier avec Tertullien que le sang des martyrs était semence de chrétiens. Survint alors la catastrophe dont nous avons été témoins au Canada par le retour de nos missionnaires; pas un mot d'amertume ou de désappointement ne jaillit des lèvres du Pape, qui avait pourtant vu s'effondrer un de ses plus beaux rêves.

Feuilletez l'*Annuario Pontificio*, et vous mesurerez l'immensité de la tragédie. A peu près partout, après le nom de l'évêque, vous lirez la mention: empêché, emprisonné, emprisonné puis expulsé, ou encore des points de suspension laissent entendre que, depuis la mort du dernier titulaire, il n'y a plus rien. Quelques rares chiffres, mais ils sont tous de 1950. Il n'y a plus de contact administratif.

Ce n'est pas que la liaison entre le Pape et ses enfants soit entièrement brisée. On sait ce qui se passe! L'encyclique du 29 juin 1958 l'indique assez clairement. Quant au gouvernement de l'Église, les prêtres chinois devront s'accommoder de directives générales. L'Esprit de Dieu et la ferveur des fidèles feront le reste. L'*Osservatore Romano* rapporte d'affreux détails de persécution, en citant *Le Livre blanc sur le travail forcé dans la République populaire de Chine*, Paris, mai 1957.

Le lavage de cerveau, qui brise les volontés au point qu'elles deviennent presque (hélas! il faut dire presque) incapables de poser un acte humain, a eu son effet. Le 13 avril de cette année 1958, deux prêtres acceptèrent de se laisser consacrer évêques sans l'autorisation du Saint-Siège; quatre autres les suivirent le 20 avril et quatre autres encore le 1^{er} juin. Retournez cela comme vous voudrez! En dernière

analyse, ces dix hommes ont osé accepter du régime communiste et athée l'autorité divine de pardonner et de retenir les péchés, d'ordonner des prêtres et de faire descendre le Saint-Esprit. Ainsi, le sang du Christ devient instrument de politique athée, et il y a des gens qui appelleront ça de la liberté religieuse. C'est tellement monstrueux qu'il n'y a pas de mots pour décrire ce forfait, et c'est pourquoi ces dix malheureux et ceux qui les sacrèrent tombent sous l'excommunication réservée *specialissimo modo* au Saint-Siège!

Pie XII reconnut, sans doute, qu'ils avaient subi d'effrayantes violences. C'est le lavage de cerveau. C'est l'agonie de Gethsémani qui recommence, cette fois, dans tout le Corps mystique. Ces horreurs n'auraient jamais été consommées s'il n'y avait pas eu des complicités décisives en dehors de Chine, ailleurs que chez les communistes. Mieux que tout autre, le Pape sait ces choses. Il a sondé l'abîme des misères humaines. Avez-vous jamais entendu s'échapper de sa bouche une parole qui prononçât une condamnation irrévocable, qui fermât la porte à la miséricorde? Non, mais nous comprenons pourquoi l'agonie du Souverain Pontife fut si douloureuse. Il souffrait, mais dans sa solitude qui fut complète du côté des hommes, il reçut la visite de Dieu.

En Chine, comme partout où les communistes ont pris le pouvoir, on est prêt à tolérer l'existence d'Églises nationales, pourvu qu'elles soient émancipées de l'autorité du Pape. Cette idée est vieille de plusieurs siècles; elle est familière, en Occident, à de nombreux non-catholiques. Dans les circonstances qui ont prévalu en régime communiste, l'Église de Dieu devient servante de l'État athée; elle sert à préparer l'apostasie universelle. Beaucoup de nos contemporains, hélas! ne se rendent pas compte que cette tentative d'assujettir Dieu lui-même à l'auteur de toute révolte est horrible.

Le drame chinois tient en partie au fait que les catholiques sont une infime minorité, noyée dans une immensité païenne. On a quelque chose de semblable dans l'Union soviétique. Là, l'Église officielle, « orthodoxe », a fait sa soumission au gouvernement. Elle connaît, à ce prix, une autorité et un pouvoir politique plus grands encore que sous les tsars! Elle a pu écraser les Églises catholiques-unies de Galicie, de Russie carpathique, de Roumanie, de Slovaquie, de Bulgarie. Le patriarche Alexis est décoré. Sauf erreur, il est membre du Soviet suprême où il peut siéger en soutane et en mitre. En mai 1958, on fêta à Moscou le quarantième anniversaire du rétablissement du patriarcat. Toutes les Églises « orthodoxes » d'Orient y furent représentées. Les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, de Bulgarie et de Roumanie, de Géorgie et d'Arménie (il s'agit ici du chef de l'Église « grégorienne ») vinrent en personne. Les patriarches de Jérusalem et de Serbie s'excusèrent, ainsi que l'archevêque de Chypre. Le patriarche de Constantinople, l'archevêque d'Athènes, les Églises de Serbie, de Pologne, de Finlande, d'Albanie, de Tchécoslovaquie envoyèrent de brillantes délégations. Moscou n'avait jamais vu, au cours de son histoire millénaire, une solennité aussi universelle. Seules les Églises « orthodoxes » de l'émigration russe refusèrent de s'incliner, restèrent debout et sauvèrent l'honneur de l'antique Orient; mais comme elles sont divisées!

Quant aux diocèses catholiques de Russie proprement dite, c'est une vision de désolation. Il n'y a pas de titulaire de l'archevêché de Mohilew. L'administrateur apostolique est toujours Mgr Sloskans. Il fut arrêté en 1927, fit six ans de prison ou d'exil sibérien, fut expulsé d'U. R. S. S. en janvier 1934 et il vit en Belgique depuis lors. L'administrateur apostolique de Kamieniec est encore Mgr Wierbicki, arrêté en 1932, et il y a longtemps qu'on ne sait plus s'il est vivant ou mort. Celui de Zitomir est toujours Mgr Skalski, arrêté lui aussi en 1932 pendant la grande déportation de la famine artificielle. Il doit être mort depuis longtemps. Il n'y a personne pour le beau diocèse de Tiraspol, dont presque tous les fidèles étaient de langue allemande, depuis la mort de Mgr Frison en 1927. En 1940, Stalin dispersa ces pauvres Allemands de façon tellement violente qu'on les retrouve n'importe où, de Sibérie jusqu'à l'ouest canadien. De temps à autre, maintenant que le tourisme est un peu ouvert, il nous arrive quelques bribes de nouvelles du fond de la Sibérie, où de rares noyaux de catholiques se reconstituent et où quelque revenant de prêtre, ayant purgé sa sentence avec les suppléments, recommence à dire la messe. Une des dernières joies de Pie XII fut justement de recueillir un écho de la vie chrétienne qui avait surgi en Sibérie et qui lui parvint à travers d'étranges vicissitudes. Il en fut profondément ému.

La dernière guerre enrichit l'Union soviétique de plusieurs provinces, qualifiées par le sarcasme communiste de « Républiques souveraines ». Il ne reste plus un seul évêque catholique en Ukraine occidentale, où il y avait une province ecclésiastique de rite ruthène, un autre de rite latin, une troisième de rite arménien. Une rumeur veut que le métropolitain Mgr Slipyj soit revenu de son bain sibérien et qu'il soit empêché d'exercer son ministère. Officiellement, tous nos catholiques de rite oriental se sont soumis « avec joie » à l'obédience moscovite! Pie XII écrivit deux encycliques pour déplorer la persécution de l'Église ukrainienne. Il eut la joie de multiplier les diocèses ruthènes à travers le monde: quatre au Canada, trois aux États-Unis, un au Brésil, un en Australie, un autre en Europe. À côté de la destruction soviétique, nous pûmes ainsi contempler, dans nos pays, la coexistence des rites dans la liberté.

Tous les évêques de Lithuanie ont été écartés de leur siège, sauf Mgr Paltarokas, évêque de Panevezys, qui mourut le 3 janvier 1958. Le 11 novembre 1955, avec la permission du Saint-Siège il sacra deux évêques. Depuis la « libération » soviétique, le nombre des églises catholiques tomba de 1202 à 700; en mai 1958, il ne restait plus que 741 prêtres sur 1496 qu'il y avait vingt ans auparavant.

En Lettonie, depuis la mort de l'archevêque de Riga, Mgr Springowicz, il n'y a plus que Mgr Pierre Strods, sacré le 25 juillet 1947 avec la bénédiction du Siège apostolique. En mai 1952, désireux de montrer au monde que le Gouvernement soviétique était pacifique durant la guerre de Corée, le patriarcat soviétique mobilisa tous les chefs d'Églises: « orthodoxe », starovière, molokane, catholique, luthérienne, baptiste, juive, musulmane, bouddhiste! C'était pour engager ce monde dans la « lutte pour la paix », si on veut bien nous permettre l'euphémisme gauchiste! Et tous, rabbins, lamas, muftis, évêques et surintendants, s'inclinèrent devant l'autorité patriarcale, vinrent à Moscou, firent leurs discours et signèrent une adresse « au chef bien-aimé des peuples de notre grand État et sage dirigeant de

sa politique de paix, porte-drapeau de la paix dans le monde entier ». C'était, vous l'avez deviné, Joseph V. Stalin! Les discours de Mgr Paltarokas et de Mgr Strods me parurent tellement alambiqués, même s'ils étaient « authentiques » par des photographies des deux prélats, que je les montrai à un confrère de Mgr Strods. La substance du discours est peut-être authentique, répondit celui-ci, car quelques bribes rappellent la thèse de doctorat de Mgr Strods. La rédaction dans son ensemble est manifestement l'œuvre d'une officine soviétique. Et il ajouta: « Ceux qui souffrent le martyre le plus douloureux sont les chefs de l'Église du silence. Ils doivent endurer ces calomnies sans mot dire. Ils seraient bien plus contents si on les envoyait au bain ou à la mort. »

On raconte que, durant la guerre, le Pape aurait fait faire une démarche auprès de Stalin par un homme d'État ami: « Combien de divisions a le Pape? » demanda le chef soviétique. On sait ce qui arriva à Joseph Stalin, et tout l'univers entendit l'oraison funèbre fortement pimentée que Nikita Khrushchev lui asséna le 25 février 1956. Pie XII, lui, se tourna vers la sainte Vierge. Par sa lettre du 7 juillet 1952, il consacra les peuples de Russie au Cœur immaculé de Marie.

En Pologne, la ténacité héroïque du pauvre peuple a eu jusqu'ici raison de la persécution. L'éducation de la jeunesse est sans doute terriblement entravée; les magnifiques œuvres de presse, créées entre les deux guerres mondiales, ont disparu. Le monde a été témoin, en juillet 1958, de l'attentat sacrilège contre Notre-Dame de Czestochowa. La presse officielle se livre, de temps à autre, à quelque attaque contre l'Église, ou un ambassadeur maladroit écoule, à l'étranger, la propagande d'une Église « patriotique » encore moins patriote que religieuse. Parfois, cette pauvre Église « nationale » que les communistes s'efforcent de promouvoir, en Pologne comme ailleurs (comme si la religion était l'affaire d'un État communiste et athée), tente de saisir quelques temples et doit se retirer devant l'irrésistible indignation des fidèles. Car ceux qui n'ont pas vu les masses polonaises ameutées contre une tyrannie qui voudrait leur arracher leur liberté religieuse n'ont pas idée de ce que peut être une colère populaire. Ces gens sont prêts à lutter et à mourir pour leur foi vingt-quatre heures par jour, trois cent soixante-cinq jours par an. Partout, grâce à cette foi irréductible, les évêques sont à leur poste; ils gouvernent leurs diocèses, ordonnent les nouveaux prêtres dans des séminaires qui n'ont jamais connu une telle prospérité. En Pologne, à ma connaissance, il n'y a plus un seul évêque en prison ou aux arrêts. Les statistiques sont, comme pour les autres diocèses du monde libre, de 1957. La grande nouvelle éclata le 31 août. Ce jour-là, l'*Osservatore Romano* annonça, comme la chose la plus naturelle du monde, et comme s'il se fut agi de la France, du Canada ou du Congo, que Pie XII avait créé quatre nouveaux évêques polonais. Il n'y a, bien sûr, aucune garantie du côté du gouvernement que cette liberté sera longtemps maintenue. La dévotion du peuple fidèle en Pologne comme ailleurs, c'est quelque chose. La Pologne apporta beaucoup de consolation à Pie XII.

Toute autre est la situation en Tchécoslovaquie, où, après l'emprisonnement du noble archevêque de Prague, Mgr Joseph Beran, le gouvernement communiste créa un Bureau des Affaires ecclésiastiques pour gouverner l'Église

à la place des évêques et du Pape. Pour les douze diocèses, il n'y a plus que quatre évêques; les huit autres diocèses, en l'absence de leur titulaire emprisonné, arrêté, ou défunt, sont administrés par des ecclésiastiques nommés par ce bureau et par conséquent excommuniés, s'ils acceptent ce mandat contre la volonté de l'évêque légitime ou du Saint-Siège. Aucune trace du diocèse de rite oriental de Preshov; depuis longtemps, Mgr Goiditch est en prison et ses fidèles ont été rattachés à l'Eglise orthodoxe autocéphale de Tchécoslovaquie qui n'est, le lecteur l'a deviné, ni Eglise, ni orthodoxe, ni autocéphale, puisqu'on voit son archevêque à Moscou chaque fois qu'on lui offre une occasion de s'y promener. Le personnage ecclésiastique le plus important, en Tchécoslovaquie, est le prêtre (ou ex-prêtre) Plojhar, ministre de la Santé, et excommunié depuis qu'il s'est rendu coupable de l'arrestation de son archevêque Mgr Beran. Ce défroqué prétend que le gouvernement communiste de Tchécoslovaquie ne veut pas créer une Eglise nationale. Le 24 avril 1958, l'*Osservatore Romano* rendit compte du congrès de Caritas, qui eut lieu à Prague le 19 décembre 1957. Ce M. Plojhar y vint dire que les « mouvements patriotes catholiques dans les pays socialistes reconnaissent l'autorité spirituelle du Vatican, mais qu'ils regardent avec beaucoup de réserve la politique vaticane... nous sommes fils de l'Eglise catholique, notre mouvement n'est pas dirigé contre les ordinaires et les évêques ». Il y eut au moins un évêque légitime qui fut obligé d'écouter ce langage sans pouvoir gifler le polisson. Disons tout de suite que cette association Caritas n'est pas plus légitime que l'Action catholique tchécoslovaque, fille elle aussi de ce bureau des Affaires ecclésiastiques.

La place nous manque pour décrire ce qui se passe dans les autres pays de l'Eglise du silence. Les catholiques du

Viet-nam du Nord qui n'émigrèrent pas, lors de la division de leur pays, se trouvent dans une situation identique à celle de leurs frères de Chine, ou peu s'en faut! Les dernières statistiques de Hongrie remontent à 1948. Après que S. Exc. Mgr Groesz fut sorti de prison, on le photographia alors qu'il serrait la main à M. Krushchev; cette photographie voulait dire exactement ceci: à savoir que S. Exc. Mgr Groesz était obligé de se prêter à la comédie de se faire photographe, pour fins de propagande, avec celui qui avait la clef de sa prison. En Roumanie, depuis la destruction totale de l'Eglise catholique en 1949, en Bulgarie où Mgr Bossilkoff fut condamné à mort et disparut sans nouvelles, il n'y a plus que des fidèles dispersés, des prêtres et évêques emprisonnés, des pauvres gens qui s'appuient sur le Corps mystique de Jésus-Christ.

La persécution de l'Eglise du silence fut la croix sur laquelle Pie XII fut crucifié. Il ne pouvait pas aider beaucoup; du point de vue administratif, il était obligé de se limiter à transmettre des directives qui parvenaient difficilement à ceux auxquels il les destinait. Quand il en parlait ce n'était pas pour soulever l'indignation du monde contre la fourberie des bourreaux et leur hypocrite cruauté, mais uniquement pour rétablir la vérité dans les esprits égarés par la persistance des propagandes mensongères. Surtout, il s'adressa au monde pour demander des prières. Ici, Pie XII fut infatigable. Il multiplia les discours, les encycliques, les appels, les années mariales locales et universelles. Il mit l'Eglise à genoux. Le grand service que l'Eglise du silence nous a rendu, grâce à lui, a été de nous faire prier. Et c'est peut-être surtout pour avoir compris et prêché cela que le jour de sa mort Pie XII fut universellement acclamé comme un saint.

SOUVENIRS

PIE XII, L'ARTISAN DE L'ANNÉE SAINTE

Georges ROBITAILLE, S. J.

L'ANNÉE SAINTE DE 1950 dut singulièrement à Pie XII sa physionomie et sa réussite hors pair. Elle lui dut même l'existence; car en 1948, 1949, les prophètes de malheur foisonnaient à Rome. L'Allemagne de l'Est vivait sous la menace d'une invasion éclair par la Russie; l'Italie, ressaisie de justesse aux élections de 1947, restait largement ouverte, par suite des misères sociales, de la défaite, de la révolution politique, à la propagande communiste. Des bombes éclatèrent à deux pas de Saint-Pierre. La guerre de Corée risquait d'entraîner le monde dans un nouveau conflit. Surtout, la santé du Saint Père alarmait; n'avait-il pas eu plusieurs défaillances à l'autel? Le Pape laissait dire. Le 26 mai 1949, en la fête de l'Ascension, estimant « la situation générale suffisamment améliorée », il annonçait par la bulle *Jubilaum maximum* la prochaine Année sainte. Le 23 décembre, alors que la Voirie de Rome hâtait l'achèvement de la grande voie d'accès à Saint-Pierre, la *Via della Conciliazione*, sous la bise qui pince et fait chercher le soleil, dans le narthex de Saint-Pierre, le Pape entouré d'invités de marque et des premiers pèlerins, ouvrait la porte symbolique. Le branle était donné.

Désormais, de semaine en semaine, de mois en mois, au rythme des congrès, des béatifications, des canonisations, — celles-ci quasi tous les quinze jours d'avril à juillet, celles-là de janvier à mars, puis en octobre et en novembre, — le flot ne fit que grossir.

Depuis l'inauguration des grands jubilé par Boniface VIII en 1300, Rome, vraisemblablement, n'avait jamais reçu pareille affluence. Il ne paraît pas exagéré d'avancer que trois millions de pèlerins vinrent à la « Maison de famille », à ce « Rendez-vous de famille » qu'est le jubilé, selon les expressions heureuses de louveteaux français sur leur album de Roumieux. Ce grand jubilé, le premier depuis le règlement de la Question romaine en 1929, allait permettre à l'Etat italien d'exprimer au Saint Père la gratitude de la nation apaisée, qu'il avait soutenue de sa parole, de sa présence navrée aux heures des bombardements puis dans les affres de l'après-guerre. Cette participation de l'Etat italien conferrait aux grandes cérémonies un éclat de haut prix. Jamais non plus, d'Afrique, d'Asie, d'Amérique les peuples n'étaient venus si nombreux et ceux d'Europe revenaient à une papauté rétablie dans la pure beauté de sa royauté spirituelle. Jusqu'aux protestants,

aux orthodoxes et aux juifs qui pouvaient secrètement s'acheminer vers Rome, car Pie XII priait pour eux et savait leur parler sans froisser leurs susceptibilités, fidèle à la vérité et à la charité.

Mais plus que tout et que tous, ce qui devait assurer le succès sans égal de l'Année sainte 1950, c'était l'exceptionnelle richesse de la personnalité de Pie XII. Grand par la taille, la distinction, la culture, le prestige des légations illustres qu'il avait accomplies jusqu'en Amérique; grand jusqu'à l'héroïsme par ses interventions pour éviter la guerre, assister Rome bombardée, la défendre contre les nazis, pour dénoncer sous tous ses masques la persécution communiste, il possédait encore à un degré exceptionnel les dons qui feraient de ces contacts incessants avec l'humanité de tous rangs et de tous visages, l'inoubliable rencontre du Père et de ses enfants. Mentionnons avec Mons. Sergio Pignedoli: « sa paternité accueillante et simple, cet aspect ascétique mais doux, sa connaissance des langues, sa dignité tranquille mais pleine d'affabilité, son geste large et désireux d'atteindre chacun en particulier par la bénédiction et l'amour ».

« Aucun pape n'a eu pareil spectacle », écrivait l'archevêque d'Avignon. Est-il téméraire d'ajouter qu'aucun pape ne donna à tous ceux qu'il accueillit, entretint, bénit, salua, le choc d'une bienveillance à ce point personnelle? « Quand il vous regardait; a-t-on dit, il était tout à vous. »

Les audiences

Les audiences du Saint Père furent ainsi des moments essentiels de l'Année sainte. En a-t-on jamais établi le nombre? Audiences privées, spéciales, de groupes reçus dans les salons du Vatican; il y eut 102 audiences générales à Saint-Pierre, l'immense basilique suffisant seule puis ne suffisant plus à contenir les 80,000 pèlerins accourus à la fois saluer leur père. Deux fois la semaine, même au plus fort de la canicule, le pape descendait de sa villa à Rome. Il arrivait à 2 h. 30. Peu après, le cortège débouchait par la porte de bronze sur la place, le pape saluant, bénissant, improvisant dans leur langue, pour des groupes, des mots d'ordre griffonnés sur le bras du fauteuil; puis il entrait dans la basilique soulevée de vivats. Tous les groupes étaient appelés et pour chacun en sa réponse le Saint Père avait une parole dans leur langue, car le discours commencé en italien ou en latin, devenait allemand, anglais, espagnol, portugais, flamand et autre chose encore, si le Saint Père avait pu préparer un texte. La basilique et les alentours pendant des heures retentissaient des paroles du Saint Père et des vivats de ses fils comblés. Vers les 5 heures, le pape rentrait à Castel Gandolfo. Là-même, il ne se barricadait point. Les foules l'ayant suivi, il paraissait jusqu'à 3 fois le jour au balcon de la cour intérieure et leur parlait avec encore plus de bonté et d'abandon. Toujours il adressait une courte exhortation, étonnante souvent d'à-propos; ses thèmes préférés étaient la nécessité de la prière et de la grâce de Dieu, l'amour des humbles, des travailleurs, des familles, le souvenir de ceux qui souffrent, la défense de la paix dans les nations et entre elles. Puis, l'entretien devenait intime, familial. Le Pape ne parlait plus à la première personne du pluriel et les auditeurs en venaient à lui dire: « Oui, Père », « Oui, Monsieur », « Oui, Monsieur le Pape. » Il apprend un jour qu'il y a dans la foule deux jeunes mariés: « Il y a ici deux jeunes mariés », dit-il aux

milliers de pèlerins qui remplissent la cour, et au jeune couple: « Vous avez les vœux de cette belle assemblée. Tout le monde est d'accord. N'est-ce pas? » Et tous d'applaudir les heureux époux.

Ainsi, surmontant avec le sourire les dérangements, les lassitudes, à longueur de l'Année sainte, le matin, l'après-midi, le soir, tard même dans la nuit quand la foule s'attroupait sur la place et sollicitait sa bénédiction, le Saint Père ouvrait son cœur, déversant sur tous, à la mesure de son immense bénédiction, le flot de la divine charité. C'est elle, en effet, qui s'épanchait, comme un baume sur les cœurs joyeux ou meurtris.

Les béatifications, les canonisations

Les audiences révélaient le Père; les béatifications et les canonisations découvraient le Saint. Pie XII régulièrement descendait présider la bénédiction du Saint Sacrement célébrée en l'honneur du nouveau bienheureux et, en personne, il proclamait les nouveaux saints et chantait en leur honneur la messe pontificale. Ces grandioses cérémonies à la gloire des grands serviteurs de Dieu dont l'Église après des siècles garde la mémoire, qu'elle couronne soudain d'une gloire immortelle, attestant leur présence et leur puissance en notre faveur auprès de Dieu, rappellent admirablement la fin première de l'Église maîtresse de sainteté. Il lui appartient de la susciter et de la proclamer. Pie XII, par le rayonnement de sa sainteté personnelle, assurait à ces grandioses célébrations leur authentique portée spirituelle. Si vous aviez cédé à la curiosité et admiré, au point d'oublier de prier, les marbres, les ors, les tentures, la réussite des éclairages, si vous aviez acclamé le pape à son entrée dans la basilique comme vous l'auriez fait sur la place, brusquement dès que le Saint Père descendait de la *sedia* et s'agenouillait, puis montait à l'autel et poursuivait dans le plus profond recueillement l'offrande du sacrifice, la réalité spirituelle devenait palpable. A le voir, à l'entendre, vous ne pouviez plus vous méprendre sur ce qui l'occupait tout entier. Par sa présence, par ses gestes, par ses paroles, il vous entraînait dans son silence, sa prière, son sacrifice devant Dieu.

De toutes les journées glorieuses où l'Église sanctificatrice couronna en l'Année sainte la sainteté, la plus belle incontestablement fut celle du 24 juin, où fut canonisée l'humble vierge et martyre, sainte Maria Goretti. Répondant aux vœux de la foule, le Saint Père décida que la cérémonie se ferait sur la place Saint-Pierre. D'une fenêtre du palais pontifical, la vénérable mère de la sainte assisterait à la glorification de son enfant. Elle serait quelques jours plus tard reçue par le Saint Père avec les plus grands honneurs, ceux mêmes des réceptions royales. L'après-midi était splendide, lumineuse et douce. L'encadrement de la vaste place, les tribunes installées de chaque côté sur les abords de la colonnade et occupées par les pèlerins de marque, l'autel dressé sur le porche donnaient à la cérémonie une majesté exceptionnelle. La parole du Saint Père couronna cette réussite par l'homélie vibrante qu'il prononça en italien, avant la bénédiction, la gloire de la jeune martyre. Pasteur angoissé par le spectacle des âmes qui se perdent, exalté par celle qui poussa jusqu'à la mort la fidélité, il fut à un moment si inspiré, si pressant qu'il interpella les jeunes puis leurs parents: « O jeunes gens, garçons et fillettes bien-aimés, pupilles des yeux de Jésus-Christ et des Nôtres,

dites! Etes-vous bien résolu à résister avec fermeté à tout attentat que d'autres oseraient faire à votre pureté? » Les jeunes d'une seule voix répondirent, puis leurs parents. Nous étions loin des splendeurs de chair déployées sous nos yeux, elles-mêmes prenaient leur sens et nous rappelaient indiscutablement, grâce à la parole du pape, le prix de la virginité héroïque que Dieu par son Église glorifiait.

La définition de l'Assomption

Enfin, il faut dire un mot du 1^{er} novembre 1950, jour où fut proclamé le dogme de l'Assomption de Notre-Dame; ce fut manifestement le sommet de cette année de grâce, et, singulièrement encore, l'œuvre personnelle de Pie XII.

Depuis un siècle déjà, l'espoir de cette définition soulevait les cœurs, puisqu'en 1854, lors de la définition du dogme de l'Immaculée Conception, deux cents évêques adhèrent au projet. Depuis 1920, des pétitionnaires par millions exprimèrent au Saint Père ce souhait; de 1941 à 1950, leur nombre s'accrut considérablement. En 1946, Pie XII ouvrait discrètement une enquête dans toute l'Église, auprès de la Hiérarchie et des fidèles, sur l'état de cette croyance dans l'Église et demandait aux cardinaux, archevêques et évêques de lui exprimer leur sentiment sur la possibilité et l'opportunité d'une telle définition. Leur réponse fut unanime: 1169 cardinaux, archevêques et évêques, sur 1191 interrogés, jugeaient possible et opportune la définition de l'Assomption. Cet accord révélait à quel point, sous l'action de l'Esprit Saint, la foi en l'Assomption était devenue universelle; c'était la foi commune; c'était une vérité de foi. Était-il à propos de proclamer cette vérité en la définissant solennellement? Il appartenait à Pie XII de prendre cette décision historique, après de longues et ferventes prières, nous avoue-t-il.

Soudain, en pleine Année sainte, le 15 août, parut dans l'*Osservatore Romano* l'entrefilet suivant: « Nous sommes informés que Notre très Saint Père a l'intention de tenir, le lundi, 30 octobre prochain, un Consistoire secret, afin de faire connaître son intention de proclamer, le mercredi suivant, 1^{er} novembre, fête de tous les Saints, dans la Basilique patriarcale vaticane, le dogme de l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie au ciel. » L'Année sainte, du coup, bouillonna d'une ferveur nouvelle. Cardinaux, archevêques, évêques, prêtres, religieux, religieuses, fidèles, comme une vague de fond déferlèrent sur Rome. Saint-Pierre prit un nouveau visage; des tribunes d'une étendue, d'une hauteur inusitées furent dressées dans la vaste abside; la colonnade, les statues qui la surmontent se parèrent pour une illumination sans exemple. Enfin se leva, dans le bourdonnement des pèlerins accourus de nuit sur la place, le jour radieux, mis en réserve par Dieu pour la gloire de sa Mère. Une matinée d'or, limpide comme un jour d'avril, douce et paisible, sans chaleur, sans froidure, pure comme il s'en voit très peu à Rome en cette saison; en effet, dès le lendemain, la brume reparaisait et le surlendemain, c'était l'habituelle pluie d'automne.

Dès 8 h. l'immense place était remplie et la foule débordait par la *Via della Conciliazione* jusqu'au Tibre: peut-être un million de fidèles, recueillis dans la prière des litanies, le chant du *Credo*, repris de temps à autre par les haut-parleurs. Vers 8 h. 30, de la porte de bronze, s'ébranla vers l'obélisque pour monter ensuite vers la façade devenue un immense retable, le cortège papal. Plus de six cents cardi-

naux, archevêques et évêques, en dalmatiques, chasubles ou chapes dorées ou blanches, coiffés de la mitre blanche, précédaient et suivaient la *sedia* où le pape lui aussi portait la mitre blanche: présence visible du magistère vivant formé du Pape et des évêques, de l'Église enseignante au milieu de l'Église enseignée, autour de son Chef infaillible.

Une dernière demande en faveur de la définition ayant été adressée au Saint Père par le cardinal-doyen et le Saint Père ayant acquiescé et ordonné une dernière prière silencieuse puis publique par le chant du *Veni Creator*, qu'il entonna, Pie XII prit la parole et d'une voix nette et vibrante qui portait jusqu'au Tibre, proclama l'infaillible vérité:

C'est pourquoi, après avoir adressé à Dieu d'incessantes et suppliantes prières et invoqué les lumières de l'Esprit de vérité, pour la gloire du Dieu tout-puissant qui prodigua sa particulière bienveillance à la Vierge Marie, pour l'honneur de son Fils, Roi immortel des siècles et Vainqueur de la mort et du péché, pour accroître la gloire de son auguste Mère et pour la joie et l'exultation de l'Église tout entière, par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre. Nous proclamons, déclarons et définissons que c'est un dogme divinement révélé que Marie, l'immaculée Mère de Dieu, à la fin du cours de sa vie terrestre, a été élevée en âme et en corps à la gloire céleste.

Un tonnerre d'allégresse s'éleva partout de la place et de ses alentours. L'Église universelle clamait sa foi: par ses évêques, et ses fidèles accourus de partout; blanche, noire, jaune, brune, de tous rangs, de tous costumes, de toutes langues, de tous pays; tous dans l'allégresse filiale acclamaient leur Mère. L'Église millénaire s'y entendait de même, car la louange nouvelle fixée par la définition était l'aboutissement, l'arrivée à maturité d'un mouvement de réflexion, en travail dans l'Église depuis mille ans et plus. Ces voix innombrables des papes, des docteurs, des fidèles des siècles passés comme un murmure harmonieux s'exprimaient en ce jour, alors que le Souverain Pontife, récapitulant dans la définition nouvelle les définitions anciennes, proclamait, dans une saisie plus profonde des gloires de Marie, que « l'immaculée Mère de Dieu a été élevée en âme et en corps à la gloire céleste ».

Ainsi par la définition de l'Assomption, Pie XII donnait à l'Église l'expérience ineffable de sa vitalité souveraine dans l'exercice de son magistère infaillible. Et il la donnait à tous les fidèles, tant la vérité définie était accessible. L'Église en ce jour vivait son unité, sa pérennité; elle vivait la grâce d'être assistée indéfectiblement par l'Esprit et d'être conduite par Lui en la possession de jour en jour plus profonde de l'inépuisable lumière léguée par le Christ son Époux.

Dieu visiblement bénissait son Église et son Pasteur; il faisait réussir exemplairement ces journées de lumière et de grâce. Tous les espoirs étaient comblés et dépassés. A qui devions-nous tant de faveurs? Qui sur la terre les avait sollicitées et obtenues? Quand quatre ans plus tard le voile se leva sur les faveurs accordées en ces jours par Notre-Dame à celui qui l'avait glorifiée, et plus tard, sur celle, plus sublime encore, accordée par le Christ en personne à son vicaire, beaucoup comprirent et s'expliquèrent le charme mystérieux qui de Pie XII n'avait cessé de rayonner: sa bonté inconfusable, son zèle flamboyant à proclamer la sainteté, sa passion d'enseigner à tous la parole de Dieu avaient rendu sensible à tous, comme une présence palpable, l'Église sanctificatrice et le Christ qui par elle sauve les hommes.

LA DÉCLARATION CANADIENNE DES DROITS DE L'HOMME

Richard ARÈS, S. J.

LE CANADA aura donc bientôt sa déclaration des droits de l'homme. Après quinze ans d'efforts tenaces en ce sens, M. Diefenbaker est maintenant en mesure de réaliser son ambition de doter notre pays d'un *Bill of Rights*. Déjà, le 5 septembre dernier, il a déposé à la Chambre des Communes un projet de loi sur le sujet, projet dont il demandera l'adoption le plus tôt possible à la prochaine session du parlement, lorsque, a-t-il déclaré, les organismes et les particuliers qui s'intéressent à cette question « nous auront fait tenir leurs observations ».

Ici pour le moment suffiront quelques remarques sur le but et le contenu de cette déclaration ainsi que sur le problème constitutionnel qu'elle soulève.

I. — LE BUT DE LA DÉCLARATION

M. Diefenbaker sait que les gouvernements, surtout quand ils sont puissants, ont tendance à rechercher une action rapide et efficace aux dépens parfois des libertés et des droits de leurs citoyens. Il le sait et s'en inquiète. Aussi a-t-il voulu élaborer une loi qui soit comme un rempart entre l'action gouvernementale fédérale et ces droits et libertés. D'où le titre officiel du nouveau projet: « Loi ayant pour objets la reconnaissance et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

Sur cet objectif général, est-il besoin de le dire? nous sommes entièrement d'accord. La doctrine sociale catholique fait des droits de l'homme un élément essentiel du bien commun dont l'État a la charge; elle assigne à ce dernier le devoir de les reconnaître, de les protéger et de les promouvoir; bien plus, elle soutient qu'« en aucun cas, ils ne peuvent être sacrifiés à une prétendue raison d'État » (Pie XII, 15 juillet 1950) et que le respect de ces droits par les États est une des conditions de la paix dans et entre les nations:

Qui veut que l'étoile de la paix se lève et repose sur la société doit concourir, pour sa part, à rendre à la personne humaine la dignité qui lui a été conférée par Dieu dès l'origine... (il doit, en particulier,) promouvoir le respect et l'exercice pratique des droits fondamentaux de la personne. (Pie XII, message de Noël 1942.)

A ne considérer donc que l'intention qui l'inspire, le projet Diefenbaker mérite non seulement approbation, mais éloge. On peut se demander cependant si dans la pratique la nouvelle déclaration constituera vraiment une protection efficace des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En effet, pour qui s'en tient au texte littéral et aux exposés très explicites du premier ministre du Canada, la déclaration ne s'applique qu'au champ de compétence du parlement fédéral et n'assure guère de protection — du moins en principe — aux droits et libertés qui relèvent de la juridiction provinciale. De plus, en dépit de son allure solennelle, elle demeure une loi ordinaire d'un parlement fédéral. Les autres parlements qui suivront s'estimeront-ils liés par elle? En droit britannique, le parlement est souverain; ce qu'un parlement a fait, un autre peut le défaire. Sans doute, est-il peu probable qu'un

prochain gouvernement transgresse directement et ouvertement les dispositions fondamentales de la loi Diefenbaker; s'il ne l'ose pas, cèdera-t-il à cette loi ou à la tradition britannique respectueuse des droits de l'homme? Il est permis certes de se poser la question.

De ces défauts et faiblesses le premier ministre Diefenbaker est conscient, mais dans les circonstances, dit-il, c'est le mieux que le gouvernement fédéral puisse faire. Il s'agit à ses yeux d'une première étape; aussi ajoute-t-il: « Cette mesure représente le premier pas vers la réalisation d'un projet que les Canadiens ont en tête depuis de nombreuses années. »

II. — LE CONTENU

Que contient ce nouveau *Bill of Rights*? Il comporte essentiellement deux grandes parties: il énonce les droits et les libertés à sauvegarder pour l'avenir au Canada, il traite de certaines dispositions à prendre en temps de guerre. Des six paragraphes qui le composent, le deuxième, sous sa forme déclarative, est le plus important et dit l'essentiel. En voici la teneur:

Il est, par les présentes, reconnu et déclaré que les droits de l'homme et les libertés fondamentales ci-après énoncés ont toujours existé, et continueront à exister au Canada: a) le droit de l'individu à la vie, à la liberté, à la sécurité de la personne ainsi qu'à la jouissance de ses biens, et le droit de n'en être privé que par des voies de droit régulières; b) le droit de l'individu à la protection de la loi sans distinction de race, d'origine nationale, de couleur, de religion ou de sexe; c) la liberté de religion; d) la liberté de réunion et d'association, et f) la liberté de la presse.

Le paragraphe qui suit détaille ce qu'il faut entendre par le droit de l'individu à n'être privé de sa liberté que « par des voies de droit régulières » (*by due process of law*): interdiction de la torture, de traitements inhumains ou dégradants, obligation de donner au plus tôt la raison de l'arrestation, présence nécessaire d'un avocat, etc.

Il s'agit d'un énoncé classique des droits de l'homme, de ceux que les nouvelles constitutions tendent de plus en plus à reconnaître un peu partout dans le monde. Le projet Diefenbaker incorpore, et souvent dans les mêmes termes, un bon nombre des droits proclamés, il y a une dizaine d'années, par les Nations Unies dans leur Déclaration universelle des Droits de l'homme, mais il laisse de côté, — est-ce chez son parrain conviction personnelle, prudence ou crainte d'un conflit juridictionnel? — ce que l'on appelle aujourd'hui les *droits sociaux*: droit de se marier et de fonder une famille, droit à la sécurité sociale, droit au travail, droit de fonder des syndicats, droit à l'éducation, etc., tous droits reconnus et proclamés dans la Déclaration universelle des Nations Unies. Il ne dit rien non plus des droits minoritaires, ni des droits culturels.

A propos de la formulation des droits dans le projet canadien, une observation me paraît s'imposer. La déclaration est rédigée en termes très simples, à la portée de tous: c'est là l'une de ses grandes qualités; mais elle revêt aussi, et peut-être par le fait même, un cachet individualiste

et absolutiste qui ne nous donne pas entière satisfaction. Ce sont les droits et les libertés de l'*individu* — *of the individual* — qu'elle énonce, et elle le fait d'une façon absolue. Nulle part elle ne mentionne que cet individu fait aussi partie intégrante d'une société envers laquelle il a des obligations; nulle part elle ne laisse soupçonner que ces droits de l'individu puissent avoir des limites, ou qu'ils se fondent sur des devoirs à accomplir.

Soit, par exemple, la liberté d'expression par la parole et par la presse. Un partisan d'un ordre public d'inspiration individualiste et libérale souscrira volontiers à l'assertion suivante:

There is a market place of ideas where, like goods, ideas may be bought and sold. This market is governed by free trade. Any idea may be expressed, and it will be driven from the market only by its own failure to win a following. (Edwin S. Newman, *The Law of Civil Rights and Civil Liberties*, 1957, p. 9.)

Par contre, un philosophe catholique comme Jacques Maritain précisera à propos de la même liberté d'expression:

Il n'est pas vrai que toute pensée comme telle, et du seul fait qu'elle est née dans une intelligence humaine, a le droit d'être propagée dans la communauté politique. Celle-ci a le droit de s'opposer à la propagation du mensonge et de la calomnie; aux activités qui ont pour but la dépravation des mœurs; à celles qui ont pour but la destruction de l'État et des fondements de la vie commune. (*Les Droits de l'homme et la loi naturelle*, p. 91.)

Sans doute s'agit-il, dans le projet Diefenbaker, d'une déclaration, non pas des devoirs mais des droits du citoyen canadien; on aurait désiré cependant y retrouver un accent social, un rappel des obligations que comporte la vie en société. Les articles 29 et 30 par lesquels se termine la Déclaration universelle des Droits de l'homme en fournissaient pourtant l'inspiration. En effet, après avoir souligné que « l'individu a des devoirs envers la communauté », et que l'exercice des droits est soumis à certaines limitations, notamment à celles qui visent à « satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique », ces articles concluent que rien dans la Déclaration n'accorde à « un individu un droit quelconque de se livrer à une activité où d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés ». Il y a là un équilibre et un tempérament qui manquent à la Déclaration canadienne.

III. — LE PROBLÈME CONSTITUTIONNEL

Nos observations sur le projet Diefenbaker pourraient s'arrêter là si le Canada était un État unitaire à l'instar de la Grande-Bretagne ou de la France. Mais, — et c'est là que surgit l'inévitable problème constitutionnel — le Canada forme un État de type fédératif: il est doté d'une constitution qui partage l'exercice des pouvoirs entre deux ordres de gouvernement, maître chacun et souverain dans sa sphère d'activités. D'où la nécessaire question: de quel ordre gouvernemental relève la législation sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales: de l'ordre fédéral ou de l'ordre provincial?

La réponse n'est pas simple et ne saurait être ni tranchante ni globale. Il y a une dizaine d'années cependant, la tendance à cet égard favorisait nettement l'ordre provincial. J'en donne deux preuves de fait.

En 1947-1948, siège à Ottawa un comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes; il a pour tâche d'étudier le projet de déclaration des droits de l'homme par les Nations Unies ainsi que le problème constitutionnel que soulève pour le Canada l'application d'un tel projet. Le comité décide de consulter les autorités provinciales et les facultés de droit du pays; il leur pose la question suivante: de quel pouvoir, à leur avis, relève la juridiction sur les droits de l'homme? Seule la Saskatchewan reconnaît la juridiction fédérale, les autres provinces ou ne répondent pas ou soutiennent que les droits de l'homme relèvent principalement de leur autorité. Quant aux doyens des facultés de droit, la plupart sont d'avis que le parlement fédéral n'a que des pouvoirs restreints en la matière; pour les uns, les droits de l'homme se rattachent à la propriété et aux droits civils, qui sont de la compétence exclusive des provinces; pour les autres, il s'agit d'un cas de juridiction mixte, mettant en cause les deux pouvoirs, un cas par conséquent qu'aucun d'eux ne saurait régler à lui seul.

En cette même année 1948, les Nations Unies adoptent à Paris leur Déclaration. Notre ministre des Affaires extérieures, M. Pearson, prend part aux délibérations. Nous sommes prêts, déclare-t-il, à souscrire aux principes généraux de la Déclaration, mais certains articles concernent plutôt la juridiction des provinces que celle du gouvernement central. La Constitution canadienne limite l'action du gouvernement du Canada dans le domaine des droits de l'homme; et M. Pearson d'ajouter dans sa langue:

I wish to make it clear here, that, in regard to any rights which are defined in this Document, the Federal Government of Canada does not intend to invade other rights which are also important to the people of Canada. By this I mean the rights of the Provinces under our Federal Constitution... We believe that the rights set forth in this Declaration are operated and well protected in Canada. We shall continue to develop and maintain these rights, but we shall do so within the framework of our constitution which assigns jurisdiction in regard to a number of important questions to the legislatures of our Provinces.

Depuis 1948 toutefois, s'est développée une nouvelle tendance beaucoup plus favorable à la juridiction fédérale, tendance à laquelle sans doute n'ont pas été étrangères telles décisions récentes de la Cour suprême. Or le projet Diefenbaker va non seulement renforcer cette tendance mais encore la solidifier, la cristalliser pour ainsi dire; il constituera en la matière une sorte de *point of no return*: une fois ce point dépassé, plus de retour possible à la juridiction provinciale.

M. Diefenbaker agit exactement, dans cette affaire des droits de l'homme, comme M. Louis Saint-Laurent dans l'affaire de l'amendement constitutionnel de 1949, par lequel le parlement fédéral se fit reconnaître par Londres le droit de modifier la constitution canadienne dans les matières qui le concernent. Dans les deux cas, Ottawa affrontant une question mixte prend l'initiative, agit seul, tend à faire trancher en sa faveur le problème de juridiction, et met les provinces devant le fait accompli.

Sans doute le premier ministre du Canada a-t-il multiplié les déclarations rassurantes: il a voulu, dit-il, « s'en tenir strictement aux limites des pouvoirs constitutionnels du parlement fédéral », et « respecter scrupuleusement toute compétence provinciale qui existe en la matière ». En théorie et au sens littéral, c'est vrai. Dans la pratique

en sera-t-il bien ainsi? Peut-il exister dans un même pays sur le même sujet deux ordres publics différents et même opposés: un ordre public fédéral qui reconnaîtrait libéralement les droits de l'homme, et un ordre public provincial qui en limiterait ou même en supprimerait l'exercice? Après l'adoption du projet Diefenbaker, sera-t-il encore loisible aux parlements provinciaux de réglementer l'exercice des libertés qui y sont proclamées: libertés de religion, de parole, de réunion, d'association et de la presse, sans qu'aussitôt leurs lois soient déclarées inconstitutionnelles?

Dans cette question des droits de l'homme où les juridictions sont imprécises, le nouveau *Bill of Rights* me paraît devoir déterminer une opération de transfert à la juridiction fédérale de tout ce qui relève encore de la compétence provinciale. L'opération s'accomplira d'autant plus vite que se prolongera davantage l'inaction des provinces. Encore une fois Ottawa a pris l'initiative et adopté des mesures positives dans un domaine mixte où il y avait un vide; si les provinces ne veulent pas être totalement dépouillées de leur droit de regard en ce domaine, elles se doivent d'imiter le geste d'Ottawa et de passer au plus tôt à l'action.

Cette situation démontre encore une fois pour les politiques provinciales l'importance et la nécessité d'organismes de coordination. La récente initiative fédérale aurait dû déterminer une réaction collective des gouvernements provinciaux; rien ne s'est produit et rien probablement ne se produira, parce qu'il n'existe aucune institution pour traduire et donner corps à cette réaction collective. C'est pour parer à une telle éventualité que le Rapport de la Commission Tremblay précisément recommandait la création d'un organisme coordonnateur:

Les provinces devraient pourtant régler entre elles, sans intervention du gouvernement fédéral, les problèmes qui sont proprement de leur ressort. La création d'un *Conseil permanent des Provinces*, sur le modèle du *Council of State Governments* américain, répondrait à un grand besoin... Un tel organisme est d'autant plus désirable que, malheureusement, de profondes différences de conceptions politiques séparent les provinces entre elles — divisions dont le gouvernement fédéral s'autorise pour étendre et asseoir son contrôle. Sans doute, à cause de ces divergences, serait-il difficile de créer un tel Conseil et de le faire fonctionner. Mais l'effort mérite d'être tenté, car cet organisme nous paraît nécessaire à la préservation du fédéralisme canadien. Si les provinces n'acceptent pas de collaborer entre elles sur le plan qui leur est propre, l'intérêt même du pays finira par exiger que le gouvernement fédéral assume la haute direction. (Vol. III, T. 2, p. 268.)

Même si, dans cette affaire des droits de l'homme, les provinces ne réussissaient pas à se mettre d'accord et à présenter un front commun, il leur resterait de pouvoir agir individuellement. La Saskatchewan a déjà adopté sa déclaration des droits de l'homme; par le fait elle a réaffirmé d'une façon concrète sa compétence en la matière. Pourquoi les autres provinces ne l'imiteraient-elles pas? Pourquoi le Québec n'aurait-il pas, lui aussi, sa propre déclaration? Si des conflits surgissent entre la loi fédérale et la loi provinciale, la Cour suprême aura au moins devant elle deux textes législatifs, et non pas seulement la déclaration fédérale.

Dans cette question, me semble-t-il, les juristes et le gouvernement de la province de Québec ont une grave responsabilité; ils se doivent de dire leur mot, le plus tôt possible.

Prononçons bien le son « i »

LE MOIS DERNIER (p. 269), nous annoncions des remarques destinées à réveiller notre souci de corriger les fautes qui déparent notre parler et nos écrits. Commençons par relever, dans notre prononciation, un défaut grave qui, malheureusement, nous caractérise.

En français, la voyelle *i* n'a qu'un son, celui qu'on lui donne spontanément lorsqu'on dit: *ni, vil, lie, cire, servir, dîner*. Aux Canadiens, qui entendent souvent les deux sons, l'un ouvert, l'autre fermé, que l'anglais attribue à la voyelle *i*, il arrive de fausser, dans certains mots, l'émission de cette voyelle. En anglais, l'*i* ouvert se rencontre dans des mots comme le pronom *it*, le substantif *pill*; l'*i* fermé, dans des mots qui s'écrivent soit avec un *i*, comme *machine*, soit avec deux *e*, comme *feet*, soit avec la diphtongue *ea*, comme *meat*. (On sait que la voyelle *i* reçoit encore un autre son en anglais: dans le verbe *divide*, par exemple, la deuxième syllabe se prononce *vaïde*.) En français, qu'il s'agisse des mots *riz, pie* ou *fit, lire* ou *partir*, qui ne présentent aucune difficulté; ou qu'il s'agisse des mots dans lesquels la voyelle *i* est suivie d'une syllabe muette introduite par une consonne autre qu'un *r* (la consonne *r* force naturellement à allonger le son *i*), on doit toujours donner à la voyelle le son qu'on obtient d'emblée en disant: *mie, devenir, nuire...* Pour bien parler, il faut donc purifier le son hybride qu'émettent ordinairement la plupart des nôtres et qui, au lieu des beaux vocables *famille, docile, malice, gamine* (dont l'*i* est fermé comme dans *vie* et *rire*), produit des horreurs voisines de *fameille, docèle, malèce, gamène*, où le son *i* ressemble à celui des mots anglais *it* et *pill*. Il me semble que c'est à redresser d'abord ce défaut que parents et maîtres doivent s'appliquer.

Une autre correction est peut-être plus urgente; j'ai presque honte de la mentionner. Non seulement des gens du peuple, mais des prêtres, des professeurs de français disent habituellement *ouais* (ou *oua, ouaille*) pour *oui*. Comment exiger que les enfants parlent bien? Signalons enfin un autre défaut, commun aux Français et aux Canadiens: le nasillement du son *i*, qu'il apparaisse isolé dans un mot (*si, ami, folie*), ou suivi de la consonne *r* (*ravir, élire*). Inconscience phonétique, sans doute: on ne s'entend pas parler; ou négligence de l'entourage qui ne prend ni la peine ni le risque de suggérer la correction.

On devine ici l'importance du magnétophone pour l'éducation phonétique des nôtres. Dans un pays où la prononciation souffre de vices nombreux, il est rare qu'on puisse parvenir à la perfection du langage parlé à moins d'écouter sa voix sortir d'un appareil qui dégage de façon cruelle toute imperfection sonore. Pour émettre convenablement le son *i*, l'effort à faire ne paraît pas exténuant: il suffirait, je pense, à propos de vocables comme *famine, caprice, réplique* et autres semblables, de prononcer séparément les syllabes en faisant une légère pause entre chacune: *fa - mi - ne, ca - pri - ce, ré - pli - que* puis de rapprocher peu à peu les sons de chaque mot: *fa-mi-ne, ca-pri-ce, ré-pli-que*, en prenant soin d'allonger, comme il convient (et même un peu plus qu'il ne faut d'abord), le son *i*. Celui-ci s'obtient, très pur, en serrant les dents et en tirant les lèvres vers les commissures; quant au nasillement, on l'évite en abaissant la langue vers le fond de la bouche au lieu de la coller au voile du palais.

Tout ce tintouin pour un son, une syllabe! Oui, et nous ne songeons nullement à nous en excuser: c'est bien davantage que réclame le respect dû à notre parler.

J. D'ANJOU.

Morale médicale : directives de Pie XII

Les 5 et 12 septembre dernier, le regretté Pie XII reçut à Castel Gandolfo deux groupes de spécialistes de l'hématologie.

Devant le premier groupe, il commenta les récentes acquisitions de la science dans le domaine de la génétique du sang et recommanda « de fournir au public les informations indispensables sur le sang et son hérédité, afin de permettre aux individus et aux familles de se mettre en garde contre de terribles accidents ». Il applaudit à l'organisation de cliniques de consultation destinées à renseigner époux et fiancés sur les problèmes de l'hérédité: on épargnerait ainsi à bien des foyers le drame qu'entraîne souvent la naissance d'enfants anormaux. Soucieux d'encourager chez les époux « le désir... d'avoir une famille heureuse d'enfants bien portants », Pie XII reconnaissait à la médecine le pouvoir d'aider la fécondité humaine, de préserver les époux contre certains dangers et de favoriser la naissance d'enfants bien constitués. Sans doute, ajoutait Pie XII, « les éléments formels de toute communauté humaine » sont « d'ordre psychologique et moral »; mais « la descendance en forme la base matérielle qu'il faut respecter et ne point endommager ». Il y a donc, pour les humains, des devoirs qui résultent de la compatibilité ou de l'incompatibilité du sang. Cela n'infirme en rien les condamnations portées par l'Église contre le racisme, le génocide ou « toute expérience de génétique qui ferait bon marché de la nature spirituelle de l'homme et le traiterait à l'égal de n'importe quel représentant d'une espèce animale ».

Beaucoup plus développé au point de vue moral, le discours adressé par Pie XII au second groupe médical. Le Saint Père y aborda des problèmes concrets de morale conjugale et répondit à des questions précises qui regardent la fécondité humaine.

Il réaffirma d'abord le principe selon lequel l'Église réprouve nécessairement tout ce qui est contraire à la loi naturelle, dont Dieu seul est le Maître. Or, s'opposent à cette loi: a) l'adultère volontaire que commettent certains époux en vue de savoir auquel des deux attribuer la stérilité: « aucun époux ne peut mettre ses droits conjugaux à la disposition d'une tierce personne », et la tentative d'y renoncer ne peut s'appuyer sur l'axiome juridique: on ne lèse pas celui qui consent; b) l'insémination artificielle: « parce que cette pratique n'est pas comprise dans les droits des époux »; c) la stérilisation directe, « soit de la personne, soit de l'acte seul ». Des moralistes ont tenté d'approuver la seconde forme; c'est là, dit Pie XII, la preuve d'une « déviation du jugement moral ». Ni l'usage de contraceptifs, ni l'arrêt direct de l'ovulation (au moyen de drogues) ne sont licites. N'est pas en cause la stérilisation indirecte qui résulte des soins qu'une femme doit prendre pour traiter et guérir une maladie actuelle de son organisme: ce n'est pas l'arrêt de l'ovulation qui est alors directement voulu, mais la guérison de la maladie.

Avec netteté, Pie XII reprit son enseignement relatif à la continence périodique. Celle-ci se justifie moralement quand elle se fonde sur des motifs sérieux; car si « les époux qui font usage de leurs droits conjugaux ont l'obligation positive... de ne pas exclure la procréation », cette règle de droit naturel ne les oblige pas « dans la mesure où son accomplissement comporte des inconvénients notables » qui ne lui sont pas inhérents. Enfin, il va de soi que l'adoption peut offrir une solution heureuse à des époux ou bien stériles ou bien détournés de procréer à cause du danger de transmettre une vie tarée. Il faut, cependant, que « les enfants de catholiques soient pris en charge par des parents adoptifs catholiques ».



Pie XII répondit ensuite aux questions que posèrent les savants en rapport avec « le mal hématologique méditerranéen ». Ce mal consiste en altérations mortelles du système sanguin qui frappent « certaines zones de la population italienne, toute la population grecque et toutes les zones du bassin méditerranéen, où la colonisation phénicienne a laissé des traces ». On a retrouvé ce mal « chez des descendants d'Italiens immigrés en Amérique ». De caractère congénital, le mal méditerranéen diminue la durée de vie des globules rouges, affecte leur forme et leur structure intime ainsi que l'hémoglobine qu'ils contiennent. A ce sujet, Pie XII déclara « que l'on n'a pas le droit de ne pas tenir compte des risques réels que l'on connaît » et qu'il faut recommander la visite prénuptiale et l'examen du sang à ceux qui peuvent souffrir de ce mal. D'autre part, on peut déconseiller au malade le mariage et la procréation, mais on n'a pas le droit de les lui interdire; en effet, « les hommes sont engendrés non pas d'abord et surtout pour cette terre et pour la vie temporelle, mais pour le ciel et la vie éternelle ». Ce qui ne supprime les responsabilités de personne, mais oblige chacun à les respecter. D'ailleurs, le mariage d'un conjoint qui souffre d'une maladie du sang suggérera le recours soit à la continence périodique, soit à l'adoption. Quant à la validité d'un tel mariage, même à supposer l'ignorance d'un des contractants, elle ne fait aucun doute, sauf le cas « où l'on pose comme condition (can. 1092) l'absence de toute hérédité malade ». La fin première du mariage est la procréation et l'éducation des enfants; mais « l'objet du contrat matrimonial n'est pas l'enfant, mais l'accomplissement de l'acte matrimonial, ou plus précisément le droit d'accomplir cet acte; ce droit reste tout à fait indépendant du patrimoine héréditaire de l'enfant engendré et de même de sa capacité de vivre ».

Pie XII terminait son magistral exposé en soulignant le « mérite incontestable » des travaux entrepris par les savants et les pressait de continuer. Impossible d'exagérer l'importance et l'intérêt pour tous les catholiques, pour les médecins en particulier, de cet enseignement autorisé.

J. D'ANJOU.

Lucidité et paix à la C. T. C. C.

A la trente-septième session du Congrès de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (C. T. C. C.), qui eut lieu à l'Hôtel Sheraton-Mont-Royal de Montréal du 14 au 20 septembre dernier, la lucidité et la sagesse ont prévalu: le mouvement a retrouvé son unité, dans une adhésion unanime et enthousiaste à une résolution qui portait sur l'affiliation au Congrès du Travail du Canada (C. T. C.).

Cette résolution chargeait « le Comité de l'Unité syndicale de rencontrer les représentants du C. T. C. en vue de négocier l'affiliation de la C. T. C. C. au C. T. C., sous le statut d'union nationale »; elle donnait au comité « toute latitude pour poursuivre les dites négociations, sous réserve

d'assurer la protection des libertés syndicales », et mission de présenter un rapport l'an prochain au Congrès. Le débat était enfin placé sur le vrai terrain, celui de la liberté syndicale à promouvoir par le maintien des pouvoirs de juridiction professionnelle. On allait parler de pacte de non-agression entre les syndicats affiliés aux deux centrales comme mesure préalable à l'entente et on allait attaquer les problèmes de fond, en toute franchise. La résolution, proposée par André Roy, et appuyée méritoirement par Gérard Picard — ces deux noms représentaient jusque-là deux politiques opposées — balaya d'un seul coup l'atmosphère de tension qui dominait depuis un an et que le rapport agressif du président avait accrue. La C. T. C. C. s'affirmait avec plus d'élan que jamais, dans l'audace et la sagesse.

De même, ce fut sagesse que d'écarter la tentation de s'inféoder à un parti politique, et audace que d'entreprendre l'établissement d'un centre de formation syndicale. Sagesse encore, que de procéder graduellement et par des décisions circonstanciées aux réformes de structure; audace, que de hausser les exigences du fonds de défense professionnelle.

L'année qui vient en sera une de réflexion pour la C. T. C. C.; elle la fera sous la direction d'un nouveau président, Roger Mathieu, dont la remarquable maîtrise de soi ne diminue pas l'audace de décision (la grève faite à la Presse par les journalistes sur le principe du congé sans solde en est la preuve). Pendant que l'ancien président apportera son dynamisme et sa compétence au service de la puissante Fédération de la Métallurgie, le nouveau trésorier, René Bélanger, mettra de la discipline dans les finances de l'organisation et le secrétaire, Jean Marchand, gardera au mouvement sa flamme indispensable.

De ce congrès, la C. T. C. C. est sortie plus solide et aussi dynamique que par le passé, parce qu'elle y a été fidèle à son esprit.

J. COUSINEAU.

Le congrès des commissaires d'écoles

M. Louis-Philippe Roy écrivait, le 6 octobre, dans un éditorial de l'Action catholique, que la Fédération des Commissions scolaires du Québec venait de tenir « le plus important congrès de son existence ». Ce n'est pas un mince compliment, car j'ai eu l'occasion d'assister à plusieurs congrès bien réussis. L'assertion de M. Roy prouve à la fois la vitalité de la fédération et la gravité des problèmes qu'elle étudie. Cette année encore, il fut beaucoup question des problèmes financiers. Non pas que la fédération mette au second plan les problèmes académiques. Mais les commissaires savent par expérience le lien étroit qu'il y a souvent, sinon toujours, entre des ressources financières substantielles et le progrès scolaire. Trois vœux du congrès ont souligné diverses façons d'assurer aux commissions scolaires de bons revenus: la généralisation de la taxe de vente; la mise au point de l'évaluation foncière, trop souvent faite, comme l'a affirmé l'hon. Yves Prévost, selon « une méthode archaïque, désuète,

arbitraire, injuste »; l'imposition aux grandes industries, d'une taxe dite de péréquation. La mise en application de ces trois vœux ne réglerait pas tous les problèmes financiers de toutes les commissions scolaires, mais la part laissée à l'État serait grandement réduite et beaucoup plus adaptée aux exigences de son rôle supplétif. Cette allusion au rôle de l'État nous amène à attirer l'attention sur cet autre vœu du congrès: « Que l'indépendance politique du département de l'Instruction publique soit confirmée par qui de droit et pratiquée par les commissions scolaires. » Il m'a été donné, au cours des congrès précédents, d'écouter des discussions et de recevoir des confidences très instructives sur l'intervention de la politique dans l'éducation. Ces confidences permettaient de conclure, sans l'ombre d'un doute, que des députés trop zélés se mêlent de ce qui ne les regarde pas. Pour être juste, il faut admettre, avec M. Roy, que des commissaires d'écoles jettent eux-mêmes la politique dans leurs problèmes, en s'adressant avec empressement au député comme à un personnage qu'il faut cultiver pour obtenir un octroi. En recommandant la reconnaissance pratique de l'indépendance politique du département de l'Instruction publique, — ceci s'adresse aux hommes politiques comme aux commissaires d'écoles, — le congrès remettait en évidence le rôle important qu'assigne le code scolaire au surintendant et au département. Cette résolution est opportune. Combinée avec les trois vœux d'ordre financier, elle constitue une approche réaliste des problèmes.

A. PLANTE.

Fidélité française et prix Champlain

La fidélité française revêt plusieurs formes. L'une des plus méritantes est celle qui se manifeste sans défaillance et durant plusieurs années au service des groupes français en dehors du Québec. C'est ce qui explique que l'Ordre de la Fidélité française, institué par le Conseil de la Vie française, compte un grand nombre de décorés qui ne sont pas de notre province. Ce fut le cas pour les trois personnalités honorées à la fin de septembre, lors de la réunion annuelle du Conseil: Mgr Oscar Racette, curé de Verner (Ont.), M. l'abbé J.-A. Godbout, curé de Dalhousie (N.-B.) et M. Wilfrid Mathieu, de Manchester (É.-U.). La présentation que fit de chacune de ces personnalités le chancelier de l'Ordre de la Fidélité, M. l'abbé Adrien Verrette, curé de Suncook (New-Hampshire), illustra magnifiquement ce qu'avait signifié, dans le concret, la fidélité pour ces deux prêtres et ce laïc. Les invités à la fête furent émus en présence de ces authentiques fidélités françaises.

Immédiatement après la remise des insignes de la Fidélité, eut lieu l'attribution du prix Champlain. Ce prix annuel de 500 dollars a été institué l'an dernier par le Conseil de la Vie française. Il peut être gagné par un auteur soit franco-américain, soit canadien-français vivant hors du Québec, soit par un auteur du Québec écrivant sur les groupes français des autres provinces ou des États-Unis. L'an passé, le Conseil de la Vie française accorda le prix à M. le chanoine Lionel Groulx, en hommage à l'ensemble de son œuvre, qui comporte tant de pages solides sur nos minorités. Cette année, il l'octroya au R. P. Lorenzo Cadieux, S. J., professeur d'histoire à l'université de Sudbury, pour son ouvrage: *le R. P. Joseph-Marie Couture, S. J., missionnaire de l'Ontario-Nord et premier prêtre-aviateur canadien (1883-1949)*. Cette thèse, présentée pour l'obtention d'un doctorat en histoire à l'université Laval, prend naturellement sa place dans l'œuvre accomplie par le P. Cadieux à l'université de Sudbury comme animateur de la Société historique du Nouvel-Ontario. La collection « Documents historiques », publiée par ses soins, a déjà fait revivre beaucoup de personnes et

d'événements de la région. La vie du P. Couture méritait d'être racontée longuement. Le prix Champlain 1958 aura le mérite d'attirer l'attention sur un grand missionnaire et sur une Société historique qui appuie solidement la vie catholique et française en Ontario.

A. PLANTE.

Le ciné-club de 1958 à CBFT

J'ai exprimé ici (nov. 1957, p. 295) les réflexions que m'avait inspirées, l'an dernier, le ciné-club (choix et commentaires des films) de notre poste français de télévision. Félicitons Radio-Canada d'avoir maintenu, cette année encore, cette série d'émissions qui apporte au foyer, en projection continue, sans les agaçantes interruptions de la réclame commerciale, plusieurs films intéressants. Applaudissons au choix de quelques œuvres de valeur: *Hamlet*, *l'Ombre d'un homme*, *Brève Rencontre*. CBFT mérite un compliment particulier pour avoir offert à toutes les familles, avant qu'il ne circule dans les salles, le régal d'art et de psychologie qu'est le film italien intitulé *Amis pour la vie*.

Mais comment ne pas déplorer le manque de goût et de tact moral que constitue la présentation, surtout à une heure peu tardive, d'un film aussi répréhensible que *Moulin rouge*? Bien avant aujourd'hui, des critiques respectables et respectueux des convenances fondamentales ont fouaillé l'immoralité vulgaire de ce qu'on a pris l'habitude d'appeler le *French cancan*. Que les clients des clubs louches et des cabarets obscènes s'amusent grassement des gestes impudiques qui caractérisent ce genre d'exhibition, je le comprends, non sans éprouver à leur égard une profonde pitié. Mais que des chrétiens apparemment sérieux, que des personnages publics se déplacent (dans tous les sens de ce mot) pour patronner des bouffonneries aussi burlesques, cela passe l'entendement. Je sais qu'on veut nous faire admirer ces basses pitreries sous prétexte qu'elles appartiennent au monde qu'a fréquenté, qu'a illustré par son art le peintre Toulouse-Lautrec, dont le film *Moulin rouge* reconstitue la vie pathétique. Car, pour l'auteur du texte qu'on a lu avant la projection du film, celui-ci se justifierait par son caractère d'authenticité. La belle affaire! Outre l'équivoque, cent fois dénoncée, de cette prétendue authenticité, quelle naïveté que de croire, d'une part, à tant de pureté d'intention chez le cinéaste, d'autre part, à tant de simplicité gobeuse chez les auditeurs! Il est clair qu'on s'obstine, en certains milieux, à refuser de prendre toute sa taille de chrétien devant les aberrations de notre monde. Je pense à l'indulgence de la plupart des commentaires qu'on vient d'écrire dans nos journaux à propos du film de Renoir, *French Cancan*, dont le succès de scandale donne une piteuse idée de notre conscience et de nos goûts. Dans *Moulin rouge*, le jeu de la vedette (Ferrer) n'est pas en cause, ni le choix du sujet: la vie de Toulouse-Lautrec est sûrement une matière avec quoi construire un film à la fois solide et brillant. Et plusieurs séquences de *Moulin rouge* ne manquent pas de plaire et de toucher. Mais rien ne permet d'approuver l'érotisme grossier de plus d'une scène, ni l'impression de relativisme ramolli que laissent le dialogue et l'ensemble de l'œuvre. Tant que, de quelques cercles de notre société, on voudra répandre, comme un nouveau conformisme, ce genre de refus des exigences chrétiennes, il faudra bien que des voix libres s'élèvent pour inviter le peuple de Dieu au respect de la personne humaine, surtout à la pudeur élémentaire que commande, singulièrement en public, la dignité de la femme, à cause de sa parenté avec la Vierge.

Moins grave, peut-être, mais flagrante aussi, l'insuffisance des notes lues avant la projection de *Brève Rencontre*, dont l'ambiguïté morale n'a pas échappé à un critique aussi

accueillant qu'Henri Agel. Bel exemple de film pour adultes, mais à la condition que l'esprit en juge et en exorcise l'insidieuse séduction, cette œuvre appelait un discret correctif. Quant aux autres remarques servies avant et après les derniers films de la saison, contentons-nous de dire qu'elles furent parfaitement inutiles.

Je reste persuadé que Radio-Canada peut non seulement conserver, mais améliorer le ciné-club de son poste français de télévision. Il faudrait en repenser la conception (celle de l'an dernier comptait de très bons éléments) et s'assurer que les commentaires des films seront compétents et chrétiens.

J. D'ANJOU.

Camillien Houde

Plusieurs articles ont paru dans divers journaux sur l'ancien maire de Montréal, M. Camillien Houde, à l'occasion de son récent décès. Les principaux actes de sa vie publique furent rappelés. Ses luttes politiques occupèrent la première place, luttes municipales et luttes provinciales. On exposa les tactiques personnelles qui le conduisirent presque toujours au succès: campagnes brèves et rapides, discours à l'emporte-pièce, attaques violentes contre ses adversaires, dynamisme entraînant qui ne cessait qu'au jour de l'élection.

Je me permets d'apporter ma modeste part à ce recueil de souvenirs. Ce n'est pas avec la simple idée d'ajouter quelques pages à la biographie de l'ancien maire de Montréal. Une période importante de sa vie est restée dans l'ombre. Elle peut paraître terne à côté de ses luttes électorales, mais devant Celui qui juge toute chose à sa réelle valeur, cette brève et calme période, qui s'étend surtout de 1911 à 1919, pourrait bien l'emporter sur les autres, car c'est une période de sanctification personnelle et d'apostolat laïque.

On sait que Camillien Houde compta parmi les élèves et les disciples du F. Marie-Victorin. Ce religieux, comme l'a rappelé M. Robert Rumilly dans le livre qu'il lui a consacré, fut un des premiers à comprendre l'importance des retraites fermées, spécialement pour les jeunes. Et passant vite de la réflexion aux actes il en organisa une, en 1911, à la Villa la Broquerie, pour ses anciens élèves groupés dans le Cercle La Salle de l'A. C. J. C.

Camillien Houde participa à cette retraite. Quelle trace ces exercices spirituels laissèrent-ils dans son âme? Il est difficile de le préciser. Tout ce que nous savons de lui à cette époque c'est qu'il travaillait à la banque d'Hochelaga, à Saint-Henri, et que ses patrons s'en disaient très satisfaits. De fait il monta de degré en degré, simple commis d'abord, puis inspecteur et enfin gérant de banque en 1916.

Or durant ces années Camillien Houde était membre du Cercle La Salle et fidèle à faire sa retraite fermée annuelle. Nous retrouvons son nom dans les registres de la Villa Saint-Martin, toujours avec le même groupe, en 1914, 1915, 1916, 1917, 1918 et 1919. La retraite de 1918 n'avait réuni que peu d'adhérents. Tous le regrettèrent et promirent de faire un généreux effort pour que les retraitants de 1919 soient plus nombreux. Organisée par le Cercle La Salle cette retraite n'était pas cependant restreinte à ses membres. On pouvait en faire bénéficier ses amis, ses compagnons de travail, etc. Camillien pensa naturellement aux employés de banque. Je me rappelle une tournée qu'à sa demande — j'étais alors directeur de la Villa Saint-Martin — nous entreprîmes ensemble dans un bon nombre de succursales. C'est lui qui parlait, et bien mieux que je n'aurais pu le faire. Je n'avais qu'à approuver d'un mot ce qu'il disait dans son langage pittoresque et convaincant. La retraite fut un succès. Elle réunit une quarantaine d'hommes, le double de la précédente.

Mais la politique attirait ce jeune homme. Il allait bientôt entrer dans la vie publique. Il revint quatre ans plus tard en 1923 avec le même groupe après avoir été élu, l'année même, député à la législature de Québec.

Quatre ans s'écoulaient encore puis, en 1928, dans les mêmes circonstances qu'en 1923, après une élection triomphale à la mairie de Montréal, Camillien Houde revient à la Villa Saint-Martin, avec un nouveau groupe cette fois: les voyageurs de commerce. Est-ce une promesse qu'il aurait faite avant chacune de ses élections d'aller se retremper trois jours dans les Exercices spirituels s'il était élu?

Cette retraite de 1928 devait être cependant la dernière. Il vécut encore trente ans. Il eut une vie de plus en plus agitée, marquée à la fois par les revers et les succès, les succès surtout, en particulier dans sa ville, ce qui lui valut le titre de Monsieur Montréal. La population de la métropole l'aimait pour sa bonhomie, son courage, son dévouement. Il fut alors fidèle chaque année à assister aux manifestations qu'organisait l'Institut Social Populaire pour la célébration des encycliques sociales. Il y prononçait une brève allocution où il louait les enseignements sociaux de l'Église. On le voyait aussi habituellement au premier rang dans les grandes cérémonies religieuses de la métropole. Qu'il y ait eu dans sa vie d'autres faits moins louables, quelques attitudes moins chrétiennes je n'oserais le nier, mais ces ombres ne sauraient ternir l'éclat de ses bonnes actions. Sa foi, grâce sans doute à l'enseignement reçu dès ses jeunes années

et qu'avaient raffermie ses retraites, n'a jamais vacillé. Il a toujours aussi respecté le clergé et les communautés religieuses.

Une mort subite n'a pas permis à M. Houde de faire un retour sur lui-même et d'examiner, dans une vue d'ensemble, les trente années de sa carrière publique. Si ce privilège lui eût été donné, il aurait eu l'occasion, comme tous, de s'humilier devant Dieu et devant les hommes pour quelques-unes de ses faiblesses; il aurait aussi sans doute remercié la Providence, comme d'un de ses plus grands bienfaits, pour ces jours de retraite où dans la prière et la réflexion, sous la direction d'un guide spirituel, il confessait ses fautes et s'armait pour vivre et lutter en vrai chrétien.

N'aurait-il pas aussi exprimé le regret de n'avoir pas continué à bénéficier, durant les dernières années de sa carrière, dont quelques-unes furent très mouvementées, de cette pratique des Exercices spirituels? Bienfaisants pour tous, le recueillage, la rentrée en soi-même, les conseils d'un directeur spirituel, éléments essentiels d'une retraite fermée, sont quasi nécessaires aux hommes d'action, aux chefs, chefs d'entreprises et de professions, chefs sociaux et, plus encore, chefs politiques, s'ils veulent bien remplir la charge qu'ils exercent. Un premier ministre de la Hollande, Robert Regout, disait, en sortant de sa première retraite: « J'ai appris ici des devoirs auxquels, au fond, je n'avais jamais songé. »

J. ARCHAMBAULT.

LE THÉÂTRE

À L'ENSEIGNE DU THÉÂTRE NATIONAL POPULAIRE

Georges-Henri d'AUTEUIL, S. J.

EN CE DÉBUT d'automne, Jean Vilar nous a ramené, de Paris, son Théâtre national populaire. Cette troupe, subventionnée par le gouvernement français, et qui, d'une certaine façon, complète la Comédie-Française, avait remporté de beaux succès, chez nous, il y a trois ou quatre ans. Pour ma part, je garde un très agréable souvenir du *Ruy Blas* que j'avais eu l'occasion de voir alors.

En fait, un important avantage, pour les amateurs de théâtre, de ces tournées de troupes étrangères, c'est que cela nous permet d'applaudir, sur nos scènes locales, des œuvres que l'on n'y voit jamais — ou presque — figurer. En particulier, nos compagnies théâtrales ont peur de la tragédie classique française de Corneille ou Racine, aussi bien que celle de Shakespeare, d'ailleurs, dont on ne joue qu'une ou deux comédies, toujours les mêmes: *la Nuit des Rois*, *le Songe d'une nuit d'été*, si j'excepte, toutefois, *Roméo et Juliette*, représentée, il y a quelque temps déjà, par les Compagnons. Cela est encore plus vrai pour le théâtre romantique, surtout les drames d'Hugo — qui a plutôt mauvaise presse en nos régions. Les raisons apportées de cette carence sont assez recevables: l'extrême pénurie d'authentiques tragédiens et tragédiennes, faute d'école et de tradition, et le coût très élevé de ces spectacles présentés souvent à un bien mince public. Ah! si l'on était subventionné!...

Cette année, avec cinq pièces à l'affiche, Vilar nous a fait parcourir quatre siècles de théâtre, du XVII^e au XX^e, et apprécier trois grandes époques littéraires: classique avec *le Cid* de Corneille et *le Triomphe de l'amour* de Marivaux; romantique avec Hugo, *Marie Tudor* et Musset, *Lorenzaccio*; moderne avec *Henri IV* de Pirandello. Cette dernière pièce a déjà été jouée, une fois, par les Compagnons. *Le Cid* n'est donné que par des collégiens audacieux si, d'aventure, le préposé au théâtre trouve, parmi les jeunes élèves, un Chi-

mène présentable! Les autres pièces sont des nouveautés pour nous.

Le Cid qui terminait la tournée, à Montréal, n'a été joué qu'une fois, en soirée. Le Saint-Denis était comble; on avait même rapporté des fauteuils. Cette vogue constante pour le chef-d'œuvre de Corneille témoigne de l'éternelle jeunesse du *Cid* et du tenace bon sens des foules qui vibrent toujours avec enthousiasme au spectacle de la grandeur et de la noblesse. Péremptoire réponse, et sur le plan même de l'art, à la stupide affirmation de Gide que « l'on ne fait pas de belle littérature avec de bons sentiments ». Chez tous ces personnages de chair et de sang qui pleurent et qui souffrent à nos yeux et qui espèrent, trouvez-moi un sentiment vil ou mesquin. Aucune bassesse, aucun compromis. Un élan, douloureux, déchirant mais volontaire, vers l'accomplissement du plus parfait devoir. Une œuvre où souffle l'héroïsme et où l'amour retrouve toute sa majesté. En nos temps amers et tristes, d'une tristesse sans espoir, ces beaux cris de Rodrigue et de Chimène et de tous les autres personnages du *Cid* ne peuvent avoir qu'un effet tonifiant — si on sait les entendre.

Il paraît que *le Triomphe de l'amour* n'est pas la meilleure œuvre de Marivaux. Je trouve assez vains ces jeux de la critique qui veut sans cesse confronter un auteur avec lui-même. Que Marivaux ait fait d'autres comédies et, par surcroît, supérieures à celle qu'on nous a présentée, félicitons-le et grand bien lui fasse. Mais là n'est pas la question. Que vaut *le Triomphe de l'amour*? Est-ce une pièce plaisante ou terne, intéressante ou ennuyeuse, bien écrite ou gâchée, aux personnages vrais et précis ou fantoches inconsistants? Voilà ce que le spectateur veut savoir. En fait, *le Triomphe de l'amour* a vraiment un mauvais départ, artificiel, lourd et compliqué. Mais tout de suite après cette malheureuse

première scène, cela se place; rapidement les personnages se présentent et entrent dans le jeu, l'action s'amorce et se complique; à la fin du premier acte, la pièce est bien engagée et nous promet des péripéties amusantes. Amusantes pour nous, du moins, car les trucs que l'amour de la princesse Léonide emploie pour triompher ne sont pas de tout repos. Loin de les trouver amusants, Hermocrate, le philosophe, et Léontine, sa sœur, en souffrent amèrement. Ici encore, — Molière nous l'avait appris déjà, — le rire de la comédie est parfois bien cruel et il en faudrait de peu pour tourner en tragédie cette comédie légère. C'est dire que *le Triomphe de l'amour* n'est pas simplement une blquette insignifiante mais que, sous les apparences, cette pièce possède des qualités humaines incontestables.

Le romantisme — tout le monde sait cela! — est une école littéraire bien périmée. Quel homme sérieux, quelle femme un peu de son temps oserait avouer lire, ne serait-ce qu'en passant, Hugo, Lamartine, Vigny? Musset, cet enfant gâté des Muses... et de plusieurs autres aussi, trouve parfois grâce auprès de quelques bonnes âmes qui s'apitoient sur ses *Nuits*. Pourtant, de toutes les pièces du T. N. P. que j'ai vues, celles qu'on a le plus acclamées, avec le plus d'enthousiasme, sont précisément les deux pièces romantiques du répertoire: *Marie Tudor* de Victor Hugo et *Lorenzaccio* de Musset. C'est aux interprètes qu'allaient les bravos de la salle? Bien sûr, mais au texte aussi, aux fortes antithèses et aux couplets passionnés de Hugo, aux cris de colère ou de douleur et aux réflexions désabusées de Musset. Tout a été accepté sans sourciller, jusqu'à ce bric-à-brac de mauvais goût, comme on disait: meurtres, poisons, cortèges funèbres... Il est vrai que nos gens en ont vu bien d'autres!

Au fait, le bonhomme Hugo avait énormément de talent et pas seulement des défauts. Au théâtre, il sait bâtir une scène, faire parler et vivre un personnage, ranimer l'intérêt par des inventions imprévues, et dans une langue pittoresque, alerte, pétaradante parfois qui plaît encore aux foules.

Le génie de Musset est plus nuancé, plus fin. Son esprit qu'habite une fantaisie débridée se plaît à dessiner de subtiles arabesques les plus capricieuses du monde, où l'on se perd bien un peu parfois mais qui nous conduisent aussi, souvent, à d'étonnantes découvertes. Comme dans *Lorenzaccio*, large fresque des mœurs de la tumultueuse Florence au temps de la Renaissance italienne, en plus du récit de la vie dissolue de Lorenzo de Médicis en quête de rédemption et qui se débarrasse de son honteux passé en tuant son cousin et prince de Florence, Alexandre de Médicis. L'action se déroule un peu comme l'on fait une mosaïque: les scènes multiples, disparates, aux couleurs très variées sont autant de petites pierres que l'auteur enchâsse avec soin pour produire, à la fin, un tableau saisissant où l'on voit l'homme aimer, s'agiter et mourir. Tout à fait le contraire du théâtre classique, et même d'Hugo qui est beaucoup mieux construit, — mais bien adapté à la sensibilité moderne.

Du xx^e siècle Jean Vilar nous a offert une œuvre du théâtre étranger, *Henri IV* de Luigi Pirandello. Il est assez remarquable, en effet, de constater le très petit nombre d'œuvres d'auteurs contemporains français inscrites au répertoire du T. N. P. D'autre part, la vogue de Pirandello peut paraître étrange, aussi, dont le théâtre psychologique est difficile d'accès, parfois ésotérique, et rien moins que « populaire ». En soi le sujet de *Henri IV* est simple: c'est l'aventure d'un homme qui a perdu la raison, lors d'une chute de cheval: il retrouve son bon sens mais continue à simuler la folie jusqu'à ce qu'on apprenne la mystification. Ce thème qui pourrait être une farce joyeuse, Pirandello le traite en sombre tragédie, celle de la solitude, souvent affreuse, de l'homme devant la vie. Malheureusement, ce qui nuit à notre complète admiration ou pitié du héros, c'est que sa solitude, quand elle

devient consciente et voulue, change de nom; il faut dire capitulation, refus. Parce que le monde, parce que les hommes ne sont pas comme il les voudrait, que la femme qu'il aimait appartient maintenant à un autre, il tourne le dos au monde et aux hommes, il se replie dans l'illusion. D'autres se suicident; l'effet est le même. Du *Cid* de Corneille au *Henri IV* de Pirandello on voit le chemin parcouru. Sommes-nous tellement en progrès?...

* * *

C'est ce grouillement de passions humaines, multiples, diverses, opposées que les comédiens de Jean Vilar ont voulu nous présenter. Dure besogne qui requerrait des acteurs aguerris, de grande classe même. Nous n'avons pas été déçus. D'abord — et c'est un hommage à la régie (Vilar n'aime pas le mot « mise en scène ») — tout était parfaitement en place: les évolutions précises et harmonieuses, les attitudes naturelles et suggestives, les costumes riches et appropriés, chatoyants dans la lumière ou éclairant la nuit; pas de décor, quelques accessoires scéniques, seulement, selon la tradition du T. N. P.

Il n'y a pas à songer à s'étendre longuement et en détail sur l'interprétation des cinq pièces jouées et sur le jeu particulier des acteurs. On n'en finirait plus. Contentons-nous de retenir quelques noms. La grande vedette féminine fut incontestablement Maria Casarès. On lui a confié trois premiers rôles: le rôle titre dans *Marie Tudor*, Chimène dans *le Cid* et Léonide dans *le Triomphe de l'amour*. Maria Casarès, qui est espagnole, est tragédienne dans le sang; sa Marie Tudor, reine et amoureuse, l'a montré excellemment. Dans Chimène (qu'elle jouait pour la première fois) où le sentiment prime la force, elle a su très bien pleurer, gémir et souffrir. Pour son rôle de Léonide, l'épithète caractéristique m'a été soufflée par une spectatrice que j'entendais dire à sa voisine: « Voyez comme elle est versatile. » C'est exactement cela, et c'est exactement ce que nécessitait le caractère du personnage et son action scénique. Toutefois, ici, un jeu trop fébrile des mains fatiguait à la longue.

Lucienne Le Marchand a joué, dans *Henri IV*, le rôle de la marquise avec compréhension et une grande justesse des attitudes. Geneviève Page en marquise Cibo dans *Lorenzaccio* nous a révélé un tempérament d'une rare intensité dramatique. Douée d'une belle voix, riche et posée, on aimerait lui voir confier un rôle digne de son talent. Pour sa part, Monique Chaumette n'a sûrement pas été gâtée. Son rôle de l'Infante dans *le Cid*, même si elle a pris trop souvent le ton de la mélodie, et sa dernière scène dans *Marie Tudor* dénotent, pourtant, chez elle des qualités de comédienne. On ne lui a pas donné la chance de les faire valoir.

La qualité maîtresse de Jean Vilar, comme interprète, me paraît l'intelligence. Sans doute, il sait être puissant et bouleversant d'émotion, comme dans *Henri IV*, mais dans ce rôle même aussi bien que dans Hermocrate du *Triomphe de l'amour* ou le roi dans *le Cid*, toujours on sent une lucidité entière présider au moindre geste, à la moindre intonation, à la moindre évolution. Cela produit un effet de sécurité et de grande satisfaction pour l'esprit.

Pour le personnage de Lorenzaccio, Gérard Philipe est un interprète idéal: grand, mince, à l'allure facilement insouciant et molle, il incarne, sans contrainte, la veulerie du caractère ou son cynisme forcé. Dans le rôle de don Rodrigue, il est très à l'aise en amoureux, beaucoup moins en paladin. Il ne nous a pas procuré, en tout cas, ce frisson d'enthousiasme que naguère nous avions ressenti fortement quand Romuald Joubé clamait le fameux « Paraissez, Navarois, Maures et Castillans ».

Jean Deschamps, cette année, n'a fait qu'une apparition en chef des Strozzi dans *Lorenzaccio*, avec autorité, d'ailleurs. Au contraire, plusieurs contributions de Roger Mollien, en jeune premier fougueux ou sentimental, de Philippe Noiret, très remarqué et applaudi dans Alexandre de Médicis, Simon Le Bailli ou don Gormas, enfin de George Wilson qui a campé, surtout, un émouvant don Diègue et un savoureux

Dismas (Sait-on que c'est là le nom du bon Larron!) dans *le Triomphe de l'amour*.

Tous ont accompli, dans les rôles épisodiques comme dans les fonctions de premier plan, un travail consciencieux, faisant équipe pour la réussite d'une belle chose de théâtre. Preuve de leur sincérité au service de l'art.

Le financement de l'enseignement secondaire aux Pays-Bas

Mgr Frans Op de COUL

On lira avec intérêt, sans doute, à cause de leur actualité, ces dernières notes que nous a fournies le directeur du Bureau central catholique pour l'Enseignement et l'Éducation en Hollande. Des renseignements reçus de personnalités du monde universitaire hollandais nous ont permis de les compléter.

DANS LE DOMAINE de l'enseignement secondaire et pré-universitaire, la loi de 1920 ne prévoyait pas de normes objectives pour la fondation d'écoles privées; elle laissait au gouvernement l'entière décision à ce sujet. Il pouvait reconnaître une école non subventionnée, et ainsi lui conférer le *jus promovendi*. Cette reconnaissance officielle était d'ordinaire suivie d'une subvention. Souvent, le gouvernement remboursait jusqu'à 95% des frais encourus et donnait même chaque année la somme nécessaire pour couvrir l'amortissement et les intérêts des frais de construction assumés par l'école.

Les dispositions de la loi du 7 juillet 1955 sont venues rationaliser et légaliser cette situation. En voici les traits principaux.

Pour ouvrir un établissement d'enseignement secondaire (classique, moderne ou commercial, masculin ou féminin), il n'est besoin d'aucune autorisation de l'État. Afin toutefois que ces établissements soient bien répartis dans le pays, il faut, pour fonder un collège secondaire catholique, l'autorisation de l'évêque du diocèse dans lequel on veut établir ce collège. L'évêque consulte le Bureau central catholique pour l'Enseignement et l'Éducation ayant son siège à La Haye, et décide.

Le régime des subventions

Pour recevoir une subvention de l'État, un établissement doit en faire la demande au ministre de l'Enseignement, des Arts et des Sciences. Celui-ci accorde la subvention, quand il juge — le plus souvent sur des données sociologiques — que l'établissement répond à un besoin, et quand la situation du trésor permet l'octroi. Une fois obtenu le consentement du ministre, il faut adresser à la Couronne une autre demande, avec l'attestation que l'établissement se conforme aux prescriptions légales concernant les programmes, les horaires, les qualifications et les traitements des professeurs, etc. Les conditions exigées par ce qu'on appelle « la désignation de l'établissement » équivalent à peu près à ces prescriptions. La « désignation » accorde à l'établissement le droit de décerner un diplôme de fin d'études, qui donne accès aux études universitaires

aux mêmes conditions que le diplôme des établissements d'État.

La subvention accordée aux collèges privés se calcule sur la base des dépenses encourues par les établissements similaires du secteur public; elle n'est jamais partielle. Selon les prescriptions de la loi, en effet, la subvention couvre:

- a) les traitements du personnel, suivant l'échelle établie par l'État;
- b) les frais de construction des locaux, pour autant que le ministre donne son accord;
- c) le loyer des bâtiments, des locaux et des terrains, à la même condition;
- d) les frais d'ameublement et de matériel scolaire, toujours à la même condition;
- e) les frais de roulement et toutes les autres dépenses, pour autant qu'elles intéressent la bonne marche de l'enseignement, et ne dépassent pas les frais moyens de même ordre d'une école d'État d'égale importance¹.

Chaque année, l'administration du collège doit présenter au gouvernement un exposé des dépenses prévues pour l'année suivante. Le gouvernement doit approuver ce budget; il en tient compte quand il détermine l'allocation qu'il verse chaque mois. Les dépenses pour construction de locaux sont remboursées sous forme de rente et d'extinction de l'emprunt qui a été contracté par l'établissement. On dresse annuellement un état des allocations reçues, ainsi que des dépenses encourues sous les titres ci-dessus énumérés (a - d), mais l'état des dépenses de roulement ne se dresse que tous les cinq ans.

La formation du corps enseignant

Pour professer dans un établissement d'enseignement secondaire, il faut être docteur d'une université ou d'une école de hautes études, ou posséder un certificat d'aptitude dans l'une des spécialités de l'enseignement ou un certificat d'études pédagogiques et didactiques. Le diplôme de docteur ne s'obtient que par des études universitaires; le certificat d'aptitude se prépare dans ces instituts spécialisés, la plupart du temps; aussi, par des leçons particulières chez des professeurs.

Seul le diplôme de docteur qualifie pour l'enseignement des langues classiques; de même, seuls des certificats d'études spécialisées qualifient pour l'enseignement du dessin et de la gymnastique.

La durée des études requises pour obtenir un certificat d'aptitude est de cinq ou six ans; pour le diplôme de docteur, elle est d'environ six ans. Bien que l'université catholique de Nimègue et l'institut catholique de Tilburg préparent aux certificats d'aptitude à l'enseignement secondaire, on peut nommer aux collèges secondaires catholiques des professeurs qui ont fait leurs études dans des établissements non catholiques.

Le financement des universités

Les Pays-Bas comptent six universités et plusieurs écoles supérieures spécialisées. Dans les institutions d'État, tous les frais sont à la charge de l'État. Les professeurs sont nommés par un décret de la Reine et sont, comme le reste du personnel universitaire, fonctionnaires de l'État. Parmi les institutions libres, il faut mentionner l'université calviniste d'Amsterdam, l'université catholique de Nimègue et l'École supérieure catholique de Sciences économiques de Tilburg. Ces institutions libres d'enseignement supérieur ont reçu le *jus promovendi* et leurs diplômes sont reconnus aux mêmes titres que ceux des autres universités. L'État, depuis 1948, leur verse des subventions selon un calcul assez compliqué.

En pratique, le montant de la subvention dépend de trois facteurs: a) le nombre des facultés; b) les dépenses faites dans les universités d'État par les facultés correspondantes; c) les frais encourus durant l'année. Ainsi l'État rembourse à ces universités libres, quand elles comptent 3 facultés, 60% des frais; quand elles en ont 4, 80%, et quand il y en a 5, jusqu'à 90%. A l'université de Nimègue, par exemple, l'État paie 90% des salaires, des frais d'exploitation et de construction de nouveaux bâtiments, (sauf en ce qui concerne la faculté de théologie).

Par suite des subventions accordées aux institutions d'enseignement supérieur, les frais d'admission et d'études n'y sont pas très élevés. Lorsque la situation pécuniaire de l'étudiant et de sa famille ne leur permet pas, ou leur permet difficilement, de payer les frais d'études, de livres, de matériel, de nourriture, de loyer et même de déplacements nécessaires, et que, d'autre part, l'étudiant obtient dans ses études des résultats satisfaisants, on peut lui faire accorder une bourse de l'État. Ces bourses prennent souvent la forme

d'un prêt sans intérêts qui s'éteint automatiquement après cinq ans d'enseignement.

* * *

Tel est, dans ses grandes lignes, le système scolaire aux Pays-Bas. Il reconnaît la priorité des droits des parents en éducation, sans cependant porter atteinte aux droits généraux de l'État. Il laisse place à une grande variété dans les types d'écoles et dans les méthodes d'enseignement, mais il tend à assurer à la population les niveaux d'instruction et de formation requis par la civilisation d'aujourd'hui. Le gouvernement exerce une surveillance générale, surtout pour ce qui a trait aux conditions exigées pour l'octroi des subventions, mais ne dirige pas l'enseignement du point de vue pédagogique. Ce système, des efforts tenaces visent à le perfectionner encore dans le sens d'une plus grande liberté et d'une meilleure efficacité. Nous espérons parvenir bientôt à ces résultats.

1. N. D. L. R. : Voici comment, dans une lettre personnelle, le directeur du grand hebdomadaire catholique d'Amsterdam *De Linie* confirme cet exposé du régime de subventions accordées par l'État à l'enseignement secondaire:

«A partir du 1^{er} janvier 1956, un nouveau régime est entré en vigueur, qui applique à l'enseignement secondaire le principe de l'égalité financière. Ses principales dispositions sont les suivantes:

a) Pour les bâtiments et les terrains, les caisses publiques paient les intérêts et les amortissements des sommes empruntées à ces fins.

b) Les salaires du personnel enseignant et auxiliaire sont complètement payés par le gouvernement.

c) Les frais d'achat et d'élargissement de l'inventaire sont payés entièrement par le gouvernement, pourvu que le ministère de l'Instruction ait approuvé les budgets.

d) Chaque année, la direction reçoit pour tous autres frais, par école, classe et élève, une somme égale à celle qui est mise cette année-là à la disposition des écoles gouvernementales pour les frais d'exploitation. » (Loi du 7 juillet 1955.)

Du gaz, ou du désintéressement en politique

Maurice LAMARCHE, S. J.

Le Père Maurice Lamarche dirige depuis plus de vingt-cinq ans la conférence de Saint-Vincent-de-Paul au collège Jean-de-Brébeuf. Il nous présente ses réflexions sur un problème actuel.

TOUTS les traités élémentaires d'économie politique rappellent cette vérité évidente que le grand rêve du consommateur c'est d'obtenir une forte quantité de marchandises de haute qualité avec une somme d'argent le plus minime possible. Avoir reçu beaucoup pendant le mois et avoir donné peu en échange, voilà le grand réconfort et la suprême adresse de l'acheteur. A presque toutes les règles il y a des exceptions, par lesquelles, paraît-il, elles se trouvent confirmées. La présente règle n'a pas d'exceptions. L'homme qui désire payer cher un produit de qualité inférieure, une eau imparfaitement filtrée, des routes raboteuses, un gaz sans vigueur, un tel homme n'est pas de ce monde. C'est donc du principe énoncé par mon manuel d'économie politique que je m'inspire lorsque j'administre personnellement mes affaires.

Si c'est un autre que j'ai chargé de mes achats et de mes ventes, je lui donne des ordres formels qui ne sont que l'application de cette même consigne. A mon jardinier qui part pour acheter les chaises de parterre, explicitement ou implicitement je fais cette défense: « Si, au marché des chaises, vous trouvez un vendeur qui offre 6 chaises pour \$100 et un autre vendeur qui pour \$50 laisse 6 chaises exactement semblables, je vous défends absolument de payer \$100. Prenez les chaises à \$50. »

Ce que je dis à mon jardinier, je le répète également à mon chauffeur et à ma servante. Surtout, je le dis à mon gouvernement, qu'il soit municipal, provincial ou fédéral. Comme je ne permets pas à mon jardinier de payer \$100 ce qu'il peut avoir pour \$50, ainsi je défends à mon gouvernement municipal de payer un million un déneigement qui pourrait ne coûter que \$800,000. C'est que je paye pour le déneigement comme je paye pour les chaises.

Je paye aussi pour le gaz. Par mon vote, certains hommes ont reçu mandat de surveiller mes intérêts dans ce domaine. Je dis donc à ces hommes: « Étudiez attentivement le problème du gaz. Voyez ce que vous pourriez faire pour baisser les prix tout en améliorant la qualité. Si, par exemple, après une enquête sérieuse vous êtes convaincus, qu'en confiant la distribution du gaz à une compagnie privée, le service serait moins bon et plus dispendieux, je vous défends de faire le changement.

Si, au contraire, la qualité du gaz restant la même, le coût en devait diminuer sensiblement, non seulement je vous permets d'avoir recours à une compagnie privée, mais

je vous l'ordonne. A cause du serment par lequel vous vous êtes engagés à prendre toujours mon intérêt, vous vous êtes obligés de confier le service du gaz à une compagnie qui me procurera de tels avantages. »

Puis-je me fier à mon jardinier, lorsque je l'envoie au marché des chaises? Obéira-t-il fidèlement à mes ordres? Puis-je me fier à ma servante? Puis-je me fier à mon gouvernement?

— A une condition, dira-t-on. C'est que votre jardinier, la servante et le gouvernement soient honnêtes.

Nous pensons qu'il serait plus juste de dire: à deux conditions. L'honnêteté n'est pas suffisante. Il pourra arriver que mon jardinier, tout en n'ayant pas du tout l'impression d'être malhonnête, me fera payer \$100 des articles qu'il pourrait m'obtenir pour \$50. Ce phénomène pourra se produire le jour où mon jardinier aura *intérêt* à ce que je paye \$100 au lieu de \$50. Le jour où, par exemple, ce jardinier serait devenu l'associé du marchand de chaises et aurait part aux profits, il serait prudent de confier l'achat des chaises à la servante. Et si la servante devenait actionnaire à son tour, il faudrait donner le ministère des chaises au chauffeur.

— Mais, objectera-t-on, vous avez supposé que votre jardinier est honnête.

— Sans doute. Mais je préfère tout de même le changer de département.

C'est un principe universellement admis qu'il faut se défier du jugement de l'homme *intéressé*, même si cet homme est honnête.

L'intérêt est un conseiller dangereux. « Dans les affaires humaines, remarque saint Ignace de Loyola, il est de la prudence de ne pas nous fier à notre prudence, parce que, dans nos propres affaires, nous ne sommes pas des juges assez équitables, à cause de la passion qui nous trouble. »

Instinctivement tout le monde, même l'enfant tout jeune, craint le jugement de l'homme que la passion de l'*intérêt* peut troubler. Pour arbitrer la partie de balle-molle entre les éléments latins et les éléments français (on a promis un grand congé à la classe victorieuse) les éléments français accepteront-ils le professeur d'éléments latins? La chose est fort douteuse. Ces enfants ne mettent pas en question l'honnêteté du professeur. Mais ils ont peur que, malgré lui, sans s'en rendre compte, ce professeur ne soit porté à « prendre pour sa classe » et donc ne soit injuste. Ainsi, sans l'avoir jamais lu dans les livres ni dans la vie, ces jeunes savent déjà que lorsque le juge a un *intérêt* d'un côté plutôt que de l'autre, la justice est en péril.

Si les élémentaires pouvaient énoncer de grands principes généraux, ils diraient: « Il faut écarter impitoyablement du jury qui est appelé à rendre un jugement de grande conséquence, tout citoyen qui a un *intérêt* à se prononcer dans un sens plutôt que dans l'autre. »

Tel syndicat est en grandes difficultés avec une toute puissante compagnie de ciment. Est-il possible que le syndicat demande à la compagnie de choisir parmi ses directeurs cinq hommes sérieux, de les charger de faire enquête et de rendre jugement entre les deux parties. Nous ne pensons pas qu'une telle mesure ait jamais été proposée. Aux yeux des dirigeants du syndicat, les hommes de la compagnie peuvent avoir toutes les qualités imaginables, mais ils ont un défaut radical, un défaut qui, à lui seul, peut gâter cent bonnes qualités: ils ont *intérêt* à ce que la compagnie gagne. Donc, la compagnie gagnera probablement et... honnêtement!

Le syndicat gagnerait probablement et... honnêtement aussi si les cinq arbitres étaient choisis parmi les membres du syndicat. Si ce syndicat voulait énoncer des principes, il

dirait: « Il faut écarter impitoyablement du jury qui est appelé à rendre un jugement de grande conséquence, tout citoyen qui a un *intérêt* à se prononcer dans un sens plutôt que dans l'autre. »

En 1975, le comité exécutif de Montréal, composé de messieurs Joseph, Paul, Pierre, Jean, Jacques, tous gens de même couleur politique, décide à l'unanimité et dans le plus grand secret de mettre en vente les terrains du domaine de Saint-Sulpice. Des experts ont été consultés. Ces terrains peuvent valoir environ \$1.50 du pied carré.

Samedi, le 3 mars, à midi exactement, à la demande du comité exécutif, la radio lance cette bombe: les terrains du domaine de Saint-Sulpice sont en vente au prix de 34 cents du pied. Ceux qui désirent acheter un ou des terrains peuvent se présenter au bureau de la rue Notre-Dame. Ce bureau sera officiellement ouvert à partir de midi et une minute.

Par hasard, Monsieur Joseph du comité exécutif s'est arrêté au restaurant qui fait face à ce bureau. Il y prend une consommation. Lorsqu'il entend l'annonce, il sursaute. Jugeant immédiatement que ce prix de 34 cents est extrêmement avantageux, il se lève brusquement de table, traverse la rue à la hâte, et, à midi et une minute et quelques fractions de seconde, fait inscrire 40 terrains à son nom.

Quatre nouveaux acheteurs arrivent en grande vitesse à midi et trois minutes. Il se trouve que l'un d'eux est monsieur Paul. Les trois autres sont ses amis du comité exécutif: Pierre, Jean, Jacques. Chacun se choisit 15 terrains. Plus tard, vers midi et 25 minutes, le 6^e acheteur accourt, et puis 100 autres et 200 autres. C'est une bousculade générale.

Le lendemain, commentaires variés dans les journaux.

Que faut-il penser de cette vente extraordinaire? Doit-on dire que le principe: « Il faut écarter impitoyablement du jury qui est appelé à rendre un jugement de grande conséquence, tout citoyen qui a *intérêt* à se prononcer dans un sens plutôt que dans l'autre », doit-on dire que ce principe d'élémentaire bon sens a été respecté?

Le jury qui, à midi moins le quart décida de la vente des terrains et fixa le prix, de quels citoyens était-il composé? On a vu qu'il était composé des cinq premiers acheteurs de midi et une minute. Les cinq vendeurs de midi moins le quart pouvaient-ils ne pas penser aux cinq acheteurs de midi et une minute? Par sympathie bien naturelle pour ces 5 acheteurs, les 5 vendeurs n'auraient-ils pas, par hasard, éprouvé la tentation de faire un spécial et de baisser les prix?

Est-il absolument certain, dès lors, que le jury n'ait eu en vue que les seuls intérêts de la cité et n'ait pas pensé une seule seconde aux 40 terrains à 34 cents du pied et qui se revendraient si bien et si vite à \$1.50 du pied?

* * *

Revenons au gaz... Si vous consultez le peuple des consommateurs, il vous dira équivalement: « Moi, le Peuple, je me suis demandé si j'allais céder mon entreprise très considérable de gaz à une compagnie privée qui désirait en devenir propriétaire. La décision à prendre était grosse de conséquences. J'avais beau réfléchir, je n'arrivais pas à savoir ce qui serait le plus avantageux.

« Un groupe d'hommes habiles et honnêtes s'offrait à étudier le problème et à décider si je devais vendre à cette compagnie et quelles devraient être les conditions de la vente. J'ai accepté l'offre de ces hommes et je m'en suis remis aux lumières de leur sagesse. Le verdict a été qu'il valait mieux vendre. La vente a eu lieu.

Ai-je bien fait de choisir ces experts et d'accepter d'avance leur jugement?

— Sans aucun doute. C'est ce qu'il fallait faire ».

On suppose toujours évidemment que ces hommes étaient désintéressés. On suppose qu'ils n'avaient aucun intérêt personnel à ce que la vente se fasse, qu'ils n'avaient aucun lien, aucune parenté avec la compagnie acheteuse. On suppose surtout qu'ils n'étaient pas des actionnaires de cette compagnie, appelés à recevoir une part des profits.

Ce serait impensable qu'avant de signer le contrat de vente, le Peuple soit allé consulter les actionnaires de la compagnie acheteuse: « Croyez-vous que je dois vendre? Quel prix me suggérez-vous? »

“Relations” devient membre de l'A. B. C.

SI NOS LECTEURS se reportent à la page II de la couverture de la présente livraison, ils verront, au bas du carré qui fournit les renseignements de base sur *Relations*, un bloc de trois lettres: A. B. C. Ce sont les initiales, bien connues et hautement cotées, de l'*Audit Bureau of Circulations*, dont le siège est à Chicago. L'apparition de ces initiales dans *Relations* signifie que la revue, répondant aux standards exigés, est maintenant membre de cette importante organisation. A l'avenir, un vérificateur de l'A. B. C. contrôlera chaque année notre *circulation payée*. La première vérification eut lieu au début d'août pour la période allant de janvier à juin 1958. Le rapport officiel publié au début d'octobre indique que la moyenne de la *circulation payée* fut, pour ces six mois, de 12,946. En juin, cette *circulation payée* fut de 13,030 pour un tirage global de 15,200.

L'*Audit Bureau of Circulations* fut fondé en 1914 par un groupe d'annonceurs, d'agences de publicité et d'éditeurs, soucieux d'exactitude dans les chiffres donnés pour la *circulation payée* des journaux et des revues. Contrôler cette exactitude, c'était conférer une authenticité inattaquable aux rapports périodiques des éditeurs et, conséquemment, inspirer confiance aux annonceurs et aux agences d'annonces.

Le nombre actuel des membres de l'A. B. C. démontre clairement la valeur de cette organisation. Le voici, d'après des statistiques récentes: 786 annonceurs, 265 agences d'annonces, 1292 journaux quotidiens, 785 journaux hebdomadaires, 356 publications d'affaires, 285 revues, 69 publications agricoles et 37 membres n'appartenant pas à ces diverses catégories. La grande majorité des membres sont aux États-Unis et au Canada; les autres se trouvent aux îles Hawaï, aux Bermudes, à Cuba, au Salvador, au Mexique et à Porto Rico.

Les rapports de l'A. B. C., précieux pour les annonceurs, ne le sont pas moins pour les responsables des journaux et des revues, car ils leur permettent de mesurer l'emprise de leur publication sur les lecteurs. Ceux-ci sont, dans une certaine mesure, les maîtres de leur journal ou de leur revue. Leur fidélité comme leur infidélité suscitent la réflexion des éditeurs. D'où l'importance pratique du symbole A. B. C.

Nous avons confiance que les lecteurs de *Relations* estimeront avec nous que la revue vient de franchir une étape importante en devenant membre de l'A. B. C. Nous avons également confiance que leur conviction se manifestera par une constante fidélité à *Relations*, qui existe pour eux et par eux. D'avance, nous les en remercions.

Albert PLANTE.



Noël DROGAT, S. J.: *L'Église et le Monde rural*. Coll. « Orientations ». — Paris (79, rue de Gentilly, Éditions Spes, 1958, 63 pp., 21 cm. Prix: 165 fr.

LORSQU'ON parcourt les documents pontificaux parus depuis la dernière guerre mondiale, écrit l'A. (p. 8), « on est frappé de la place occupée par les questions ayant trait au monde rural et agricole ». C'est que « les progrès de l'économie moderne... ont commencé à gagner les campagnes et donné le branle à une série de modifications qui tendent, plus ou moins vite, à changer les conditions de la vie paysanne et rurale », avec « des conséquences... économiques, sociales, morales et religieuses dont il serait imprudent de minimiser la portée » (p. 7). Cette évolution, plus rapide que celle du monde industriel, résulte de plusieurs facteurs: désertion des campagnes, diminution de la main-d'œuvre agricole, mécanisation rendue nécessaire pour maintenir et même accroître la production des vivres, agrandissement des fermes et diminution du nombre des unités productives, collectivisation des terres opérée dans les pays communistes. Ce dernier facteur, qui touche près d'un milliard de la population du globe, a créé un prolétariat agricole plus radical que celui du monde ouvrier. Pas étonnant que l'Église s'intéresse à ce problème nouveau. Dans sa brochure, le P. Drogat, spécialiste des questions agricoles à l'Action populaire de Paris, en étudie brièvement les différentes faces, en souligne l'importance et suggère les solutions qu'inspire la doctrine sociale de l'Église.

Léon LEBEL.

Charles COUTURIER, S. J.: *Chine, où vas-tu? Bilan de la révolution chinoise (1900-1957)*. Coll. « Omnes gentes ». — Paris (31, rue de Fleurus), Éditions Fleurus, 1958, 267 pp., 18.5 cm. Prix: 855 fr.

LE BILAN de la révolution chinoise que nous présente l'A. comporte deux mouvements distincts. Le premier naît du mécontentement général, de l'ineptie du gouvernement, du désir de rénover la Chine en enrichissant sa culture de l'apport occidental. Animé par Sun Yatsen, le soulèvement s'organise, gagne la Chine entière. La dynastie mandchoue perd le pouvoir (1911), l'empire devient république, le pays entreprend l'assimilation des éléments du progrès moderne. En 1921, débute le second mouvement, qui aboutit, en 1949, au régime communiste. Son programme est calqué sur celui de la Russie soviétique et tend, non plus à régénérer une civilisation, mais à la détruire. Il s'attaque à l'essence même de la société: liberté de l'individu, famille, cadre des lois et des coutumes, religion. Documents à l'appui, l'A. déroule la satanique stratégie qui règle l'exécution de cet attentat. Le communisme a lancé la nation chinoise sur une piste qui mène à quel triomphe ou à quel désastre? L'A. ne le dit pas, puisque, pas plus que nous, il ne connaît l'avenir. Mais il excelle à éclairer le chemin parcouru depuis le début du siècle. Il dégage surtout, très nettement, le rôle de l'Église catholique durant ces années d'inquiétude et de violence. Longtemps méconnue, battue, saignée, l'Église a quand même déposé dans cette masse de 600 millions d'hommes un ferment que le communisme n'a pas réussi à extirper. Elle se dresse actuellement, principale force spirituelle, contre la force brutale qui a subjugué le pays. L'ouvrage n'est pas une simple juxtaposition de faits. Les faits s'y trouvent, abondants, contrôlés, expliqués ou mis au point par un homme exactement renseigné. D'où, dans les jugements, des nuances et une impartialité qui, peut-être, ouvriront les yeux d'un bon nombre sur l'état réel de la Chine populaire.

Rosaire RENAUD.

Maison Bellarmine.

Saint JEAN CHRYSOSTOME: **Dialogue sur le sacerdoce**. Version nouvelle établie et présentée par Bruno-H. Vandenberghe. Coll. « Les écrits des saints ». — Namur (33, rue Émile-Cuvelier), Éditions du Soleil levant, 1958, 192 pp., 18 cm. Prix: 510 fr.

CE DIALOGUE date de près de seize siècles, et pourtant, dans son ensemble, il n'a pas vieilli. Sans doute, si Jean Chrysostome avait à le récrire aujourd'hui, laisserait-il de côté ce qui concerne les élections des prêtres par le peuple (« une grande partie des élections se fait non par la grâce et l'appel de Dieu, mais par les intrigues des hommes ») et insisterait-il moins sur le soin des veuves dans l'Église; mais pour le reste, il n'aurait presque rien à changer. Grandeur du sacerdoce, importance de n'y admettre que des candidats bien préparés et de vie exemplaire, pouvoirs et devoirs du prêtre, science théologique nécessaire au prédicateur, attitude de ce dernier face à son auditoire, épreuves du prêtre dans son ministère; ce qu'il en a dit demeure aussi vrai aujourd'hui qu'en 380. On a bien fait de mettre à la disposition des prêtres et des candidats au sacerdoce ce petit traité d'une aussi haute inspiration et d'une si grande richesse. La traduction française en est soignée et fort alerte; elle possède cet art suprême de se faire oublier: sans les notes qui attirent de temps en temps l'attention, on croirait lire un ouvrage écrit au XX^e siècle.

Richard ARÈS.

Jean GALOT, S. J.: **Marie dans l'Évangile**. — Bruges (22, Quai au Bois), Desclée de Brouwer, 1958, 197 pp., 23 cm. Prix: 110 fr. b.

VOICI un livre qui fera mieux connaître et aimer Marie. Aux prêtres, religieux et laïcs soucieux d'une authentique vie spirituelle, il enseignera comment approfondir le mystère de Marie. La méthode est sûre et féconde: elle recourt au message de l'Esprit, tel que livré succinctement dans l'Évangile. L'A. ne veut pas des accommodations faciles, ni des allégories gratuites. Il part d'une exégèse stricte du sens littéral des textes sacrés; en une seconde démarche, soigneusement distinguée de la première, il prolonge ce sens de la façon la plus légitime, à la lumière plus vive et plus intense de l'ensemble de la révélation; puis, il l'éclaire par les feux convergents des diverses indications de l'Esprit Saint dans les textes parallèles de la Bible et des réflexions théologiques de l'Église, illuminée et dirigée dans sa recherche par ce même Esprit. Dans l'immense bibliographie des dernières années sur son sujet, l'A. ne retient qu'un choix sévère des plus grands noms. Aussi, sur chaque problème, la

L'EAU QUI PENSE A VOTRE FOIE



Huit adultes sur dix ont un foie fatigué, encombré, donc déficient. Va-t-il falloir comme tant d'autres vous astreindre à un régime "triste"?

RAREMENT nécessaire, si vous prenez la régulière précaution et si agréable de votre VICHY CÉLESTINS quotidien.

Son action bien connue et ses propriétés diurétiques contribuent à stimuler les multiples fonctions du foie et des reins et exercent un effet des plus salutaires sur le système digestif en général. Demandez l'avis de votre médecin.

Pour être "bien",
buvez **Vichy!**
CÉLESTINS

EAU MINÉRALE NATURELLE PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT FRANÇAIS

RECOMMANDÉE PAR LE CORPS MÉDICAL DANS LE MONDE ENTIER

Méfiez-vous des imitations!!!

Exigez « CÉLESTINS »

Importateurs: HERDT & CHARTON INC., Montréal

*Offrez à votre épouse
ce qu'il y a de mieux*

Bleau & Rousseau inc.

3852 ST-DENIS:

VI.5-8433

5014 west SHERBROOKE: DE.4482

...fourrure de qualité... à un juste prix!

discussion est-elle rapide, même si elle reste sérieuse, ample même sur certains points. La contribution de l'A. aux études mariales ne se situe pas au niveau de la recherche exégétique, — ici l'A. hérite de ses devanciers, — mais à celui de la synthèse théologique, qui veut faire chaque jour le point, au profit du public spirituellement cultivé. Le dévot à Marie recevrait en ce livre un des beaux cadeaux de l'année centenaire de Lourdes, et l'homme de prière, un recueil de méditations substantielles et renouvelées en profondeur.

Fernand BÉDARD.

Collège Sainte-Marie,
Montréal.

Louis-J. LEKAI, S. O. Cist.: *Les Moines blancs. Histoire de l'ordre cistercien*. Traduit de l'anglais par le monastère Sainte-Marie de Boulaur. Préface de Dom Sighar Kleiner. — Paris (27, rue Jacob), Éditions du Seuil, 1957, 384 pp., 19 cm.

ÉTUDE historique de l'ordre des Cisterciens et vue générale sur l'essor donné à la culture sous toutes ses formes par ses monastères. Muni d'une riche documentation, l'A. raconte les débuts de Cîteaux, sa marche dans le temps, les progrès dus à saint Bernard, les luttes multiples autour des observances. Les Cisterciens ont contribué largement au développement de la spiritualité, de l'art et de la science humaine. Un grand nombre de leurs abbayes s'occupèrent d'hagiographie et d'historiographie; leurs bibliothèques étaient abondamment pourvues. Au point de vue économique, la mise en culture des terres abandonnées, la pisciculture, la fabrication du vin, l'élevage des moutons... enrichirent nombre de monastères, ce qui excita la jalousie. Spoliations et persécutions éprouvèrent les moines. A la fin, l'A. parle brièvement des moniales cisterciennes. En appendice, des documents de valeur, des statistiques relatives aux quatre derniers siècles (1561-1955) et une bibliographie détaillée. Livre intéressant et instructif.

Sœur SAINTE-THÉRÈSE-DU-DIVIN-CŒUR.

École Saint-Antoine,
Montréal.

CENTRE CATHOLIQUE DES INTELLECTUELS FRANÇAIS (C. C. I. F.): *Automation et Avenir humain*. Coll. « Recherches et débats ». — Paris (18, rue du Saint-Gothard), Arthème Fayard, 1957, 194 pp., 20 cm. Prix: 500 fr.

L'AUTOMATION, qui « réside dans la substitution d'organes technologiques aux organes humains d'effort, d'observation, d'attention, de mémoire et de décision », soulève pour l'avenir d'épineux problèmes humains. Engendrera-t-elle le chômage technologique? Seule l'automation d'une grande entreprise est rentable: ne tuera-t-elle pas la moyenne et la petite entreprise? A la main-d'œuvre d'aujourd'hui se substituera une main-d'œuvre plus spécialisée et plus instruite. Verra-t-on alors la fin du prolétariat ou le début d'un nouveau genre de prolétariat, celui qui naîtra du sentiment qu'on est perdu dans un ensemble tellement vaste qu'on ne peut, ni intellectuellement ni physiquement, en faire complètement le tour? De plus, l'enseignement supérieur et universitaire se prépare-t-il à répondre à la demande croissante de techniciens et d'ingénieurs? L'urbanisme aussi doit être sur le qui-vive, puisqu'on prévoit, pour les besoins de l'automation, de fortes concentrations urbaines d'ingénieurs et de techniciens de toutes sortes. Sur le plan international, l'automation accentuera-t-elle ou comblera-t-elle l'énorme fossé qui sépare déjà des autres les nations moins développées? Enfin, dernière et grave question, comment va vivre l'homme dans un monde si minutieusement organisé? Comment aménager pour lui la liberté de l'esprit, faute de laquelle il n'est plus à proprement parler un homme? A toutes ces questions, on donne ici des réponses variables, souvent opposées. C'est dire la complexité du problème. L'honneur du C. C. I. F. est de l'avoir abordé courageusement, sans glisser dans un pessimisme trop à la mode et qui n'a rien de chrétien.

Conrad EAST.

Collège Jean-de-Brébeuf, Montréal.

Jean GIRAUDOUX: *La Menteuse suivi de (sic) les Gracques*. — Paris (61, rue des Saints-Pères), Bernard Grasset, 1958, 235 pp., 18,5 cm. Prix: 750 fr.

LE CONTRASTE entre les subtilités psychologiques, le style alambiqué du conte et le ton dur et dru de la pièce — œuvres inachevées et posthumes — intéressera le curieux ou l'admirateur à tout prix du genre giraldien; l'immoralisme cynique des deux écrits écœure ou fait sourire de pitié le chrétien sérieux. Humanisme faisandé, athéisme pseudo-élégant pour cénacles décadents, sensualité banale et obsessionnelle qu'on voudrait nous présenter comme supérieurement humaine et libre, volonté morbide d'avalissement des mots et des choses les plus nobles (pureté, sainteté, vérité, vertu), sous couleur de perspicacité: telle est l'impression que produit cette analyse des sentiments d'une femme tiraillée par une double liaison. Satire du mensonge et de sa fatale prolifération? Dissection d'un cœur (Nelly) qui hésite entre la fantaisie (Gaston) et la sagesse (Réginald)? Peut-être. Du dialogue des *Gracques*, il reste le charme fugace d'une phrase qui a la résonance d'une botte de soldat moderne sur un pavé antique. Se pâme qui voudra devant ce gaspillage de talent.

Joseph D'ANJOU.

Harry BLOOM: *Émeute au Transvaal. Roman*. — Paris (27, rue Jacob), Éditions du Seuil, 1958, 363 pp., 18,5 cm.

CE ROMAN en dit long sur la mauvaise conscience des blancs qui pratiquent la ségrégation. L'A. s'attaque à un problème social très complexe. Il le fait avec vigueur, mais aussi avec mesure, sans jouer au moralisateur. Ce n'est pas impunément que les peuples indigènes sont brimés depuis des siècles et traqués comme des bêtes. Tôt ou tard, vient l'heure de la révolte, des explications et des justes revendications. On assiste alors à un déchaînement des passions, au dévouement des rancœurs accumulées: « les actes avaient échappé à la raison » (p. 315). Certains personnages n'ont en vue que leur avancement personnel; ils aggravent une situation déjà pénible. D'autres, bien intentionnés, plus humains, cherchent sincèrement à relever le sort de ces malheureux; mais, en fin de compte, ou ils sont

ANJOU RADIEUX

Les séduisants vins d'Anjou et de Saumur, quelques joyaux des vignobles Angevins.

Royal de Neuville
Anjou, Rosé et Pétillant 542G

Rosé d'Anjou Brissac
Nature et Sec 543G

Anjou Blanc — Brissac
Nature et Sec 544

Savoureux, gais, spirituels... ils sont par excellence les vins de la joie et du bonheur de vivre. Servez-les en toutes occasions et plus particulièrement au temps des Fêtes de Noël et du Jour de l'An.

Recommandation: Les vins d'Anjou se servent frais mais non glacés. Lors de vos achats toujours mentionner le nom du vin et son numéro de code. Disponibles dans tous les magasins de la CLQ.

impuissants, ou ils manquent de courage pour aller jusqu'au bout. Tous sont pris dans un engrenage sans issue, dépassés par les événements, car c'est tout le système qui est mauvais et condamnable. Roman de lecture facile et qui captive jusqu'au bout.

Françoise-P. TRUDEL.

Outremont, Qué.

Robert CHOQUETTE: *Élise Velder. Roman.* Version nouvelle. Coll. « La gerbe d'or ». — Montréal (25 est, rue Saint-Jacques), Éditions Fides, 1958, 334 pp., 21.5 cm. Prix: \$3.

AVEC MAÎTRISE l'A. anime la trame serrée de son thème, conduit les rapports dynamiques de ses personnages, peint les réactions de leurs caractères au cours des épisodes, découvre leurs sentiments, tantôt en identifiant ses notations à la conscience que les acteurs prennent de leur âme profonde, tantôt en intégrant son analyse à la marche du récit. L'évocation vibrante des remous du cœur (pp. 101, 136), la netteté de la description (153, 165, 216), l'originalité des images (27, 113), la finesse et l'humour des remarques psychologiques (75, 103, 241) complètent les mérites d'un écrivain qui, reconnu comme l'un de nos meilleurs poètes, s'affirme ici comme un grand romancier. La télévision a rendu familières l'intrigue et les figures de *la Pension Velder*. Élise Velder, jeune Belge venue au Canada, à l'âge de neuf ans, avec sa mère et son frère Alexis, attire, parce qu'elle est belle de corps et d'âme, les regards et le cœur de Marcel Latour, jeune avocat, fils d'un industriel canadien-français d'origine modeste, mais devenu riche et influent grâce à l'ambition forcenée de sa femme. La rencontre d'Élise et de Marcel, le développement de leur bel amour, les oppositions de Mme Latour, les hésitations d'Élise, le consentement arraché à la mère de Marcel, voilà l'essentiel du roman, autour de quoi s'agitent, d'une part, la veuve Velder, son fils et ses pensionnaires, de l'autre, le clan Latour, dans le grouillant Montréal de l'hiver 1937-1938. Quelle joie pour les téléspectateurs fidèles que de lire et relire les tranches de ce roman! Il y a risque, cependant, qu'ils ne remarquent des défauts atténués par l'adaptation télédiffusée. Par exemple, le lecteur souhaiterait que l'A. eût fait mieux que soulever, sous forme de quasi-bobards, des problèmes très sérieux: la tiédeur religieuse des étudiants (167), le « monopole » clérical de l'enseignement classique (175). Il voudrait surtout que l'A. eût évité les nombreuses fautes de vocabulaire, de syntaxe et de ponctuation qui déparent son œuvre. Irritant, par exemple, le tic de style qui consiste à faire précéder du pronom qui l'explicite un complément direct ou indirect: « ne pas y croire entièrement, à cette bouleversante affaire » (117); « comment Schubert l'aurait terminée, sa symphonie » (334). Pour insister occasionnellement ou pour donner à la phrase un tour familier, passe; mais cinquante ou cent fois dans un livre, non! Plus déplaisante encore, cette espèce d'anacoluthie qui revient souvent: « Cherchait-elle une phrase entre toutes lapidaire et la langue française se montrait insuffisante? » Une ou deux fois, c'est une originalité; vingt fois, c'est une manie.

Joseph D'ANJOU.

Alain PRÉVOST: *Bonne chance, quand même! Roman.* Coll. « Méditerranée ». — Paris (27, rue Jacob), Éditions du Seuil, 1958, 156 pp., 18.5 cm. Prix: 500 fr.

A VOTRE SERVICE

FIDUCIAIRES
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE
MONTREAL
LIMITÉE

EXÉCUTEURS
TESTAMENTAIRES
ADMINISTRATEURS

AGENTS
FINANCIERS
FIDUCIAIRES

262, rue ST-JACQUES O. AV. 8-7235 * MONTREAL

NOVEMBRE 1958

GÉNÉROSITÉ du thème: l'A. s'oppose à la violence en Algérie. Composition en contrepoint: Micarême, chasseur dépeigné, se plaît à tuer le sanglier; Birace, son ami, caporal de l'armée, objecteur de conscience, choisit le cachot plutôt que le feu sur les Algériens. Sans transition, on passe du portrait, des rêves, des gestes de l'un à ceux de l'autre. A la fin, pendant que Micarême tue le sanglier, Birace se chamaille avec un copain de *tôle*: il lui crève les yeux, mais l'autre le tue. Il y aurait matière à roman. On n'a que des traits épars de paysages et de caractères, pas mal de grivoiseries puériles ou niaisées. Des phrases sans verbe. Une bonne pensée (p. 125): « La haine, c'est une multiplication par zéro... Le pétrole et la guerre égalent zéro. »

Joseph D'ANJOU.

Heinrich BÖLL: *La Mort de Lohengrin. Nouvelles.* — Paris, (27, rue Jacob), Éditions du Seuil, 1958, 187 pp., 18.5 cm. Prix: 500 fr.

QUINZE NOUVELLES, la première donnant son titre au recueil. L'A. y met en relief faits et souvenirs de guerre, avec leur inévitable cortège de souffrances, de deuils, de désespoir. Les corps et les âmes sont marqués par les événements tragiques. Écrits sur un ton simple, parfois ironique, mais avec perspicacité, ces récits révèlent chez l'A. une immense sympathie pour ses frères dans la détresse. Pour cette raison, la lecture n'en est pas déprimante. Quoique un peu chargé à la fin, le conte intitulé « Pas seulement à Noël » contient beaucoup de finesse et est assez drôle. « Mon visage triste » affirme des vérités profondes concernant l'idiotie tracassière d'une dictature. « Une jambe qui revient cher » traduit les sentiments d'un homme d'esprit qui crâne pour faire face à la vie. Ces trois nouvelles sont, à mon avis, les plus marquantes. Mais on ne perdra pas son temps à les parcourir toutes, parce qu'elles inspirent une sainte horreur de la guerre et une grande tendresse fraternelle.

Françoise-P. TRUDEL.

Outremont, Qué.

JUS DE RAISINS DE FRANCE

SANS ALCOOL

TOUTE
LA
SAVEUR
ET
LA



Jus de QUALITÉ — Jus de VITALITÉ

Trois origines:

Alsace, marque LIDUF

Bordeaux, marque PAMPRE D'OR

Bourgogne, marque GRAPE'CUR

Six variétés:

trois rouges—trois blancs

En vente dans les meilleures
épicerie et pâtisseries

Pour informations complémentaires
s'adresser à:

Société JUFRANCE,
772 ouest, Jean-Talon,

CRéscant 6-1224 ou CRéscant 6-1127

Épargnez
tout en protégeant les vôtres
avec un plan de

La Saubegarde

COMPAGNIE
D'ASSURANCE
SUR LA VIE

Siège social : Montréal

J.-A. St-Amour, Limitée

FONDÉE EN 1900

Entrepreneurs électriciens d'expérience
disposés à résoudre vos problèmes

Spécialistes dans la vente de meubles
et d'appareils électriques

CR. 4-8341

YOGOURT DELISLE

LE PLUS SAIN DES LAITAGES FRAIS

« L'homme ne meurt, il se tue », dit-on. Il est exact que les résidus de la nutrition produisent dans l'intestin des toxines qui empoisonnent lentement, continuellement.

Un pot de Yogourt Delisle, pris chaque jour comme dessert, est souverain pour détruire les mauvais microbes de l'intestin et donner plus de résistance à l'organisme.

Se consomme nature ou sucré. S'harmonise bien avec les fruits frais.

Pour livraison à votre domicile, veuillez appeler:

J. DELISLE

5275, RUE BERRI Tél.: CR. 4-0434

Avec ou sans commentaires

L'Église de Chine dans l'épreuve

C'EST à l'Église persécutée de Chine que Pie XII écrit sa dernière encyclique. C'était, en moins de six ans, la troisième lettre adressée à cette jeune Église. Peu avant son trépas, il revenait, encore une fois, sur le sujet, parce qu'un fait très grave était survenu, qui remplissait d'une amertume indicible et profonde (son) cœur de Père et de Pasteur universel des âmes.

Depuis quelque temps, dans une propagande insistante, le mouvement dit patriotique proclame le droit prétendu des catholiques d'élire les Evêques, de leur propre initiative, affirmant que cette élection serait indispensable pour pourvoir, avec la sollicitude requise, au bien des âmes et pour confier le gouvernement des diocèses à des pasteurs agréés des autorités civiles parce qu'ils ne s'opposent pas aux ordres et à la politique du communisme.

Bien plus, Nous avons appris qu'on a procédé déjà à bon nombre de ces élections abusives et qu'en outre, malgré un avertissement explicite et sévère adressé aux intéressés par ce Siège Apostolique, on a même osé conférer à certains ecclésiastiques la consécration épiscopale.

L'agence *Fides* nous apprend comment, d'après la presse communiste, on procéda à ces consécérations d'évêques. On sait que la cérémonie du sacre s'ouvre par un dialogue solennel et émouvant entre le consécrateur, ses assistants et les prêtres à consacrer. Voici quelques-uns des changements qu'on a introduits dans le Pontifical romain.

UN ASSISTANT DU CONSÉCRATEUR. — Très vénérable Evêque, l'Église Notre Mère, vous prie de consacrer comme évêques les prêtres ici présents.

LE CONSÉCRATEUR. — Sont-ils élus par le peuple?

L'ASSISTANT. — Oui. (*Puis s'adressant alors aux quatre prêtres.*) Voulez-vous imiter le bon exemple de Jésus, sous la direction du Parti communiste et du

Gouvernement populaire, conduire les prêtres et les chrétiens à participer activement à la construction socialiste?

RÉPONSE. — Nous le voulons.

LE CONSÉCRATEUR. — Conformément au principe de l'unité entre l'amour de la patrie et l'amour de la religion, pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes; voulez-vous faire marcher l'Église d'une façon autonome et indépendante?

RÉPONSE. — Nous le voulons.

LE CONSÉCRATEUR. — Voulez-vous, selon vos talents naturels et avec toute votre sagesse, vous conformer à ce qui est prescrit par la sainte Écriture?

RÉPONSE. — Nous voulons nous soumettre entièrement en toutes choses.

La presse communiste n'a pas donné la suite des questions, mais elle indique qu'il y en eut 16 en tout, auxquelles les futurs consacrés ont répondu affirmativement. Elle note aussi que les questions et réponses ont été faites en chinois et entendues de toute l'assistance, grâce à un jeu de microphones.

Devant de si graves attentats contre la discipline et l'unité de l'Église, écrivait Pie XII, c'est Notre devoir exprès de rappeler à tous que la doctrine et les principes qui régissent la constitution de la société divinement fondée par Jésus-Christ Notre Seigneur sont tout différents.

En effet le Droit Canon décrète clairement et explicitement qu'il revient uniquement au Siège apostolique de juger de l'aptitude d'un ecclésiastique à recevoir la dignité et la mission épiscopales (can. 331, 3), et au Pontife romain de nommer librement les évêques (can. 329, 2).

Le prétexte de la Chine rouge qu'elle n'en veut pas à la religion, mais entend seulement défendre la « démocratie populaire », est loin d'être neuf: les pharisiens accusaient le Christ devant Pilate de soulever le peuple contre César.



LE COGNAC DE L'ÉLITE

Toujours préféré des connaisseurs
de France et du monde entier

Camus ★★★

ou Camus Réserve Extra Vieille
Hors d'Age

1863



CAMUS
"LA GRANDE MARQUE"
COGNAC

Mise en bouteilles de 12 et 26 onces. — COGNAC - France

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Ernest HUANT: **Le « Credo » de Jean Rostand. Réponses et critiques.** — Tournai, Desclée et Cie, 1955, 104 pp.

Cette brochure, publiée dans la collection « Le monde et la foi », analyse et montre les faiblesses et les contradictions du « Credo » matérialiste du biologiste français, Jean Rostand.

H. ROOS, S. J.: **Kierkegaard et le catholicisme.** Traduit du danois par André Renard, O. S. B. — Louvain, E. Nauwelaerts, 1955, 92 pp., Prix: 48 fr. b.

Ayant posé le problème du catholicisme dans la littérature kierkegaardienne, l'A. brosse un dyptique: les tendances catholiques de Kierkegaard, ses tendances anticatholiques. Il termine son étude par cette observation: « L'attitude de Kierkegaard vis-à-vis du catholicisme est, comme tout dans sa vie, ambivalente. Il est une tête de Janus qui regarde à la fois en avant et en arrière. Aucun théologien protestant n'a, comme lui, reconnu et confessé publiquement la faiblesse du protestantisme. Mais aucun non plus n'a, comme lui, poussé plus loin la position première du protestantisme, à savoir la rencontre solitaire de l'individu avec son Dieu sauveur. »

Jean PLANTIER: **La Propulsion des soucoupes volantes par action directe sur l'atome.** — Tours, Éditions Mame, 1955, 124 pp.

Explication du mystère des soucoupes volantes par l'hypothèse ingénieuse d'une énergie nouvelle que l'A. appelle « l'énergie de l'espace ».

Colette COUTAZ: **Catherine ou nous avons deux enfants.** — Paris (12, avenue Sœur-Rosalie), Les Éditions ouvrières, 1955, 94 pp.

Conseils aux parents sur la manière de vivre heureux tout en élevant bien leurs enfants.

André PATRY: **Le Pétrole et le Moyen-Orient arabe.** — Québec, Les Presses universitaires Laval, 1956, 54 pp.

Exposé de la situation actuelle de l'industrie pétrolière en Égypte, Iraq et les pays de la péninsule arabique.

R. P. Paul PASSELECQ: **Les Erreurs des Témoins de Jéhovah.** — Maredsous, Belgique, 1956, 32 pp.

« Ce que sont ces prétendus chrétiens d'un nouveau genre; d'où ils viennent; ce qu'ils croient; ce qu'ils veulent; ce qu'il faut en penser, tel est l'objet de cette brochure. »

François HOUTART: **Les Paroisses de Bruxelles, 1803-1951. Législation, délimitation, démographie, équipement.** Deuxième édition. — Louvain-Bruxelles, Institut de Recherches économiques et sociales, 1956, 80 pp.

Étude de sociologie religieuse: 1. les paroisses de Bruxelles et leur délimitation; 2. l'équipement religieux catholique; 3. la pratique religieuse.

Jeanne MORET: **La Vierge Marie dans la liturgie catholique.** — Nicolet, Centre marial canadien, 1956, 64 pp.

Quatorze réflexions et méditations sur les principales fêtes liturgiques en l'honneur de la Vierge Marie.

Jeanne DANEMARIE: **La Belle Aventure de Marie de l'Incarnation.** — Montréal (25 est, rue Saint-Jacques), Fides, 1956, 94 pp.

Vie de Marie de l'Incarnation écrite pour la jeunesse, publiée dans la collection « La grande aventure ».

CORPORATION DES INGÉNIEURS FORESTIERS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC: **Texte des conférences prononcées au cours des séances d'études de la 36^e assemblée annuelle tenue à Québec, en 1956.** — Québec, 1957, 128 pp.

Quelques titres: « Éthique professionnelle », par l'abbé Jobidon. « Aspect social du chantier coopératif », par P.-M. Archambault. « Les villages forestiers sous l'aspect de la main-d'œuvre et de l'aménagement des forêts », par Robert Lafrance.

La **Peugeot 403** modèle 59

La meilleure voiture de France

Solidité Confort
Endurance Élégance
Performance Popularité
Ultra luxueuse 35 m. au gallon
\$2,295

GARANTIE ABSOLUE

SUBURBAN MOTORS LTD.

J.-P. Nantel,
prés.

M. Goyette,
secr.-trés.

400, boul. Décarie, Saint-Laurent
RI. 8-8807

Visitez l'Europe au volant d'une Peugeot.
Informations sur demande.

TOUS
LES
ACCESSOIRES
ELECTRIQUES
(Strictement en gros)



« Le temple
de la lumière »

BEN BÉLAND
INCORPORÉE

BEN BÉLAND, prés.

JEAN BÉLAND, Ing. P., sec.-trés.

7152, boul. Saint-Laurent, Montréal
CR. 4-2465*

C'est au pied du mur
qu'on voit le maçon

... et c'est à ses travaux qu'on juge une maison spécialisée en chauffage-plomberie, comme la nôtre. Nos travaux ne se comptent plus pour les églises, maisons d'enseignement, hôpitaux, édifices commerciaux et industriels, particuliers. Nos équipes de techniciens et d'ouvriers spécialisés connaissent leur affaire, et leur concours est apprécié dans les provinces voisines.

Installateurs experts

J.W. JETTE LEE
CHAUFFAGE · PLOMBERIE

Victor 9-4107
360 EST, RUE RACHEL, MONTRÉAL

Achète
bien
qui
achète
chez

dupuis *frères*
RAYMOND DUPUIS, président

Magasin à rayons —
865 est, rue Sainte-Catherine

Comptoir postal —
780, rue Brewster

Magasin pour hommes —
Hôtel Windsor

Tél. : RE. 7-3651


J. L. Guay & Frère
LIMITÉE

SPÉCIALITÉ :
Construction d'édifices religieux

COLLÈGES
COUVENTS
SÉMINAIRES
HÔPITAUX, etc.

6900, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal

Vous pouvez
acheter des
meubles de bureau
à
TERMES FACILES

ATOMIK

ARSÈNE MÉNARD

UN. 6-1047

261 CRAIG EST

EN FACE DU CHAMP DE MARS

LE PAPE NOUS PARLE

29 juin: *Lettre encyclique Ad Apostolorum Principis sepulchrum sur la persécution en Chine (publiée au début de septembre.)* — Protestations contre les moyens pris pour venir à bout des catholiques fidèles en Chine: ils « violent les droits les plus fondamentaux de la personne humaine et foulent aux pieds la sainte liberté des fils de Dieu ». On ne saurait restreindre l'autorité de l'Église au domaine « des choses strictement religieuses ».

14 août: *Allocution à un groupe de familles espagnoles présentes à une session spéciale du Mouvement pour un Monde meilleur.* — « Faites de vos familles de véritables centres de sainteté. »

17 août: *Radiomessage à la 78^e Journée des Catholiques allemands.* — « L'Église luttera jusqu'à la dernière extrémité pour le droit des parents catholiques à n'envoyer leurs enfants qu'à des écoles qui assurent à ceux-ci la vie spirituelle et où ils puissent s'épanouir... Le chrétien d'aujourd'hui se trouve dans la même situation qu'aux premiers jours du christianisme, au milieu d'un monde païen qui étouffait. Nous ne craignons même pas d'ajouter que les circonstances actuelles rendent la vie du chrétien plus pénible qu'alors. »

25 août: *Message au congrès biblique international tenu à Bruxelles (le message, daté du 28 juillet, n'a été lu que le 25 août, à la séance d'ouverture du congrès).* — Sollicitude de l'Église à l'égard des études bibliques.

26 août: *Lettre au R. P. Riccardo Lombardi, S. J., directeur du Mouvement pour un Monde meilleur.* — Éloge de l'œuvre accomplie par les dirigeants du Mouvement.

5 septembre: *Allocution aux participants du VII^e congrès de la Société internationale de la Transfusion du sang.* — « L'Église ne reste point indifférente, toutes les fois que sont en jeu les problèmes qui engagent la destinée humaine, individuelle et sociale, temporelle et éternelle, toutes les fois qu'elle peut, par sa présence ou par une intervention opportune, faire beaucoup de bien ou éviter beaucoup de mal. »

7 septembre: *Allocution aux participants du VII^e congrès international d'archéologie classique.* — L'Église s'est toujours intéressée aux recherches archéologiques. Elle « sait que la doctrine chrétienne, à commencer par la croyance en un

seul Dieu personnel et en Jésus-Christ, Dieu fait homme, est complètement exempte de toute infiltration païenne ».

8 septembre: *Allocution aux délégués du III^e congrès international des officiers judiciaires.* — « Jésus enseigne sans doute qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César, mais voulut aussi que l'obéissance à César découlat toujours et restât inséparable de l'obéissance à Dieu. »

9 septembre: *Allocution aux délégués de la première réunion générale du Collegium Internationale Neuro-Psycho Pharmacologicum.* — Exigences de la loi morale dans l'usage des stupéfiants et des tranquillisants en thérapeutique. Il faut en tout respecter la dignité de l'homme: « Même s'il est tellement malade dans son psychisme, qu'il paraisse asservi à l'instinct ou même tombé en dessous de la vie animale, il reste cependant une personne créée par Dieu et destinée à entrer un jour en sa possession immédiate, infiniment supérieur par conséquent à l'animal le plus proche de l'homme. »

14 septembre: *Allocution aux participants de la III^e assemblée générale de l'Office international de l'Enseignement catholique.* — Conditions pour qu'une école soit dite vraiment chrétienne; moyens à prendre pour former de solides chrétiens.

18 septembre: *Allocution aux délégués du XII^e congrès international de philosophie.* — Rôle de la philosophie et des philosophes; rapports de la philosophie avec la foi chrétienne. — « L'esprit, qui se détourne de la lumière, qui se ferme à toute révélation surnaturelle et croit pouvoir interpréter l'existence en termes purement humains, se livre sans défense au mal qui le ronge, condamnant à la ruine les valeurs mêmes qu'il voulait sauvegarder. Sans doute l'acceptation de la foi chrétienne ne résout-elle pas tous les problèmes spéculatifs, mais elle oblige le philosophe à sortir de son isolement; elle le situe dans un univers plus vaste; elle lui fournit des points de repère solides, dans l'ordre de la connaissance et dans celui de l'action. Au lieu d'entraver sa recherche, elle la suscite et la stimule; elle lui découvre la vraie splendeur de l'homme, celle qu'il reçoit de l'Incarnation du Fils de Dieu, qui le sauve et l'associe à la gloire de son œuvre rédemptrice. »

LE TESTAMENT DE PIE XII

« Miserere mei, Deus, secundum (magnum) misericordiam tuam... » Ces mots que j'ai prononcés, sachant mon indignité, au moment où, avec émotion, j'avais accepté l'élévation au pontificat suprême, je les répète avec encore plus de raison à un moment où la certitude des déficiences, des échecs, des fautes commises durant un pontificat si long et à une époque si difficile m'ont fait comprendre plus clairement mon insuffisance et ma médiocrité.

J'implore humblement le pardon de tous ceux que j'ai pu offenser, blesser ou scandaliser par mes paroles ou mes actes.

Je prie ceux que la chose concerne de ne pas se donner le souci d'ériger un monument en mémoire de moi: il suffira que mes pauvres restes mortels soient simplement déposés dans un endroit sacré, le plus obscur possible.

Je n'ai nul besoin d'implorer des prières pour mon âme: je sais combien nombreuses sont celles qu'offrent à un pape qui meurt la tradition du Siège apostolique et la piété des fidèles.

Je n'ai même pas besoin de laisser un testament spirituel, comme tant de prélats vigilants ont accoutumé de faire, suivant un usage louable, puisque le nombre considérable d'actes et de discours que j'ai faits ou prononcés pour des raisons d'office suffiront à éclairer celui qui, par aventure, voudrait connaître ma pensée sur différentes questions religieuses et morales.

Ceci dit, je nomme comme seul légataire, le Saint-Siège apostolique qui m'a tant donné, comme la plus aimante des mères. »

(signé) PIE XII, pape.

15 mai 1956.

Apprenez à connaître les avantages
de l'épargne en ouvrant un compte

à la

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

590 bureaux au Canada

L'épargne

Solution à plusieurs problèmes

- INDIVIDUELS • FAMILIAUX • SOCIAUX
- NATIONAUX

C'est l'épargne qui vous permet de payer le premier versement sur votre maison, l'hypothèque ou l'instruction des enfants.

C'est l'épargne qui vous assure une pension supplémentaire.

Sans obligation de votre part un de nos représentants vous fournira tous les renseignements nécessaires.

DEVENEZ MEMBRE DE :

L'ENTRAIDE IMMOBILIÈRE LAURENTIENNE

1344 est, rue Sherbrooke

— MONTRÉAL

LA. 1-3698

huile à chauffage



brûleurs à l'huile



charbon



**MONGEAU
& ROBERT** CIE
LTÉE

1600 EST, RUE MARIE-ANNE — MONTRÉAL
LAfontaine 1-2131

Nouveauté

SUR ONDES COURTES

par le Père Raphaël PÉLOQUIN, S. J.

Ondes courtes : vibrations d'âmes, qui se propagent dans l'espace intérieur et silencieux des âmes, en vue d'y établir, sinon un même rythme et une réciprocité, du moins un contact, une résonance.

Ce recueil est destiné à être lu et, encore plus, à être médité. La pensée y jaillit de profond, abondante, facile, fine et finement dite, souvent inattendue.

L'œuvre est de nature, en particulier, à nourrir la culture de nos étudiants et de nos étudiantes. Les faire réfléchir, les éveiller à leurs richesses intérieures, les faire naître à la vie de la pensée, les sensibiliser aux valeurs de l'esprit : voilà ce que désire et réalise *Sur ondes courtes*.

Cette œuvre n'est pas hâtive : elle a mis un quart de siècle à mûrir. Au gré des expériences, elle s'est enrichie petit à petit. Aussi est-elle prégnante d'une sève et d'une vitalité authentiques.

Ce fruit, né sur le sol canadien, a toute la saveur et toute la splendeur des produits du meilleur terroir.

166 pages. 4½" x 5¾". \$1.25 l'exemplaire. Port en plus.

LES EDITIONS BELLARMIN

8100, boulevard Saint-Laurent

Montréal-11. — DUpon 7-2541

Relations

REVUE DU MOIS



LA REVUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL PAR EXCELLENCE AU CANADA FRANÇAIS

On y traite les problèmes actuels sans préjugés,
d'après des principes sûrs, et dans une lumière
qui pénètre au delà des faits.

Elle compte plus de 13,000 *abonnés*, — le nombre de ses *lecteurs* est beaucoup plus grand, — qui se recrutent parmi l'ELITE de nos hommes de profession libérale, de nos éducateurs, de nos hommes publics, de nos chefs ouvriers, de nos dirigeants sociaux, ainsi que dans le clergé et les communautés religieuses.

Cette élite représente, *per capita*, le plus grand pouvoir d'achat au Canada français et exerce une influence prépondérante sur le marché.



PUBLICITÉ

Service de publications SEG Ltée

Jacques Séguin, représentant

Montréal : 4234a, rue de La Roche, LA. 6-6638

Toronto : H 6, Norris Crescent, CL. 9-9742

